

2009

Commissions AMRAE

Livret de la Journée des Commissions

Pavillon d'Armenonville

20 octobre 2009

Le Mot du Président

La Journée des Commissions est devenue un des événements annuels majeurs de l'AMRAE.

Elle est organisée cette année, sous la responsabilité d'Anne-Marie Fournier et de Bruno Dunoyer de Segonzac, vice-présidents de l'Association. C'est l'opportunité de rendre compte des travaux et de l'actualité des différentes Commissions et groupes de travail de l'AMRAE, regroupés au sein des pôles « Traitement des risques » et « Organisation du Processus de Gestion de Risques ».

Plusieurs temps forts ont ponctué cette journée :

- **Une matinée et un après-midi d'interventions en séance plénière** pour faire le point sur les travaux réalisés ou en cours au sein de l'AMRAE et partager la vision de plusieurs experts sur des thèmes intéressants le monde de l'assurance et de la gestion de risques.
- **La présentation d'un focus concernant les tendances du marché de l'assurance au 1er juillet 2009** : enquête semestrielle menée par l'AMRAE auprès des 7 principaux courtiers.
- En fin de journée, **une intervention du cabinet Gide sur la mise en place des programmes internationaux.**
- **Un « Speed Networking » pendant le cocktail déjeunatoire** où les participants ont pu facilement rencontrer et échanger avec les Présidents de Commission.

La qualité des présentations et la richesse des échanges qui ont eu lieu lors de cette Journée rendent particulièrement utiles la production de ce Livret afin de capitaliser sur ces travaux, en assurer le partage et confirmer la légitimité de l'AMRAE.

A cette occasion, je tiens tout particulièrement à remercier les Présidents de Commissions, les pilotes des Groupes de Travail, les membres contributeurs, participants et associés, qui constituent le « noyau fort » de l'AMRAE et sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre. C'est grâce à leur contribution que l'AMRAE mène ses réflexions sur des sujets de fond ou d'actualité et affirme ses positions.

Vous en souhaitant une très fructueuse lecture,

Gérard Lancner
Président AMRAE

Programme de la Journée des Commissions - 20 octobre 2009

MATIN - 09 h 00 à 12 h 15

Bienvenue Gérard LANCNER, Président de l'AMRAE

Introduction & présentation de la Journée des Commissions

Anne-Marie FOURNIER
Responsable du Pôle Traitement des Risques

Bruno
DUNOYER DE SEGONZAC
Responsable du Pôle OPGR

Commission OGR - Industrie et Services **Vers un système intégré de Gestion des risques pour 2011**

Modérateur : Julien CAMUS - SCHLUMBERGER, Deputy Risk & Insurance Manager

Commission Construction **L'assurance des travaux de construction générés par le Grenelle de l'environnement : En cet automne 2009, le marché de l'assurance est-il prêt à suivre ?**

Modérateur : Pascal DESSUET - SOCIETE GENERALE, Responsable des Assurances pour les Affaires Immobilières

Intervenant : Patrick GUIHENEUF - AON France, Directeur du Département Construction

Commission Automobile

Prévention Sécurité Routière

Modérateur : Fabrice MORGAUT - VEOLIA TRANSPORT, Risk Manager

Intervenants : Laurent GIZARDIN et Xavier de FONT REAULT - THEOREME

PAUSE vers 10 h 45 *Durée : 30 mn*

Commission Environnement Santé Sécurité

Pandémie Grippe A H1N1

Modérateur : Paul-Vincent VALTAT - PORT AUTONOME DE PARIS, Directeur Sécurité Sûreté, Délégué pour la Défense et la Sécurité

Intervenant : Claude WACHTEL - SGDN, Chargé de mission, Protection et sécurité de l'Etat

Commission Logistique & Transport

L'Opérateur Economique Agréé

Modérateur : Guy-Louis FAGES - TOTAL, Direction Assurances (DARAG)

Intervenant : Jean-Philippe PAGES - MARSH, Directeur Département Global Marine

12 h 30 à 14 h 30

Espace Networking : Rencontres, échanges avec les Présidents de Commissions

STAND 1 OGR Industrie et Services

STAND 4 Automobile

STAND 2 Systèmes d'Information

STAND 5 Dommages et Incendie

STAND 3 OGR Assurance

STAND 6 Logistique & Transport

STAND 7 Construction

STAND 8 Responsabilité Civile

STAND 9 Environnement Santé Sécurité

+ **LE STAND AMRAE** *Information sur la vie de l'Association, l'organisation des Pôles*

APRES MIDI - 14 h 30 à 17 h 30

Etat du marché

Tendances lors des derniers renouvellements et anticipations 2010

Modérateur : Brune COSTES - LAFARGE, Corporate Insurance Manager

GT Communication & Gouvernance

Présentation des travaux

Modérateur : Rachel BALMADER - RENAULT SAS, Directeur du Management des Risques

Commission R R H **Risque de santé ou comment un risque RH peut devenir un enjeu financier majeur**

Modérateur : Hélène DUBILLOT - AMRAE

Intervenant : Philippe CHOU - RISKEO, Associé Gérant

Commission Systèmes d'Information

Point d'actualité et présentation du panorama SIGR 2009

Modérateur : François BEAUME - DALKIA, Responsable Risk Management

Intervenant : Julien CAMUS – SCHLUMBERGER, Deputy Risk & Insurance Manager

OGR Assurance

Un exemple de gestion du risque opérationnel dans un groupe d'assurance

Modérateur Yves CABROLIER - AXA, Risk Management France

Plénière **Approche juridique de la couverture des risques internationaux : Polices locales vs Police unique**

Modérateurs : Anne-Marie FOURNIER
PPR, Risk Manager

Pierre MAJOLET
AMRAE

Intervenant : Richard GHUELDRE - GIDE LOYRETTE NOUEL, Avocat à la Cour, Associé

Présentation des Commissions et Groupes de travail



1. Présentation des commissions et des groupes de travail du Pôle « Traitement des Risques » : Anne-Marie Fournier.

Anne-Marie Fournier présente le pôle « Traitement des Risques » qu'elle anime au sein de l'AMRAE. Ce pôle est composé de 8 commissions et 3 groupes de travail.

Les commissions sont les suivantes :

- **La Commission Automobile**, présidée par Fabrice Morgaut, travaille sur quelques thèmes spécifiques d'actualité (ex: divulgation des immatriculations), ainsi que sur l'impact de l'introduction des nouvelles directives européennes dans ce secteur.
- **La Commission Logistique et Transport**, présidée par Guy-Louis Fages, va publier dans les mois qui viennent un recueil AMRAE sur le transport des marchandises.
- **La Commission Construction**, présidée par Pascal Dessuet, étudie notamment les impacts du Grenelle de l'environnement.
- **La Commission Dommages et Incendie** recherche son Président pour démarrer ses travaux.
- **La Commission Environnement Santé et Sécurité**, sous l'égide de Paul-Vincent Valtat, a travaillé notamment à la rédaction d'un ouvrage sur les risques liés à l'Intelligence Economique (en cours de publication).
- **La Commission Risques et Ressources Humaines** est relancée depuis le mois de septembre avec des sujets nouveaux et d'actualité qui seront présentés en séance plénière.
- **La Commission Financement Alternatif des Risques** va poursuivre ses travaux sous la présidence de Martine Hecq, qui prend la succession d'Yvon Colleu.
- **La Commission Responsabilité Civile** continue ses travaux sous la présidence de Remi Pendaries-Issaurat.

Les groupes de travail sont les suivants :

- **Le GT Relations Courtiers/Assurés** est un groupe mixte AMRAE/CSCA. Ce groupe a animé en 2009 un atelier à Strasbourg et au Ferma, dans lequel a été aussi inclus un assureur. L'objectif est d'aboutir à Deauville à un addendum à la charte FCA/AMRAE (2008), notamment sur des aspects de transparence et de rémunération.
- **Le GT sur les Programmes Internationaux d'Assurances** a travaillé sur un Vademecum du montage d'un programme international (publication à venir en ligne) et va organiser un forum d'échanges sur le site Internet AMRAE dans les mois qui viennent.
- **Le GT Risques Industriels** sera mis en place courant 2010.

2. Présentation des commissions et des groupes de travail du Pôle « Organisation du Processus de Gestion de Risques » : Bruno Dunoyer de Segonzac.

Bruno Dunoyer de Segonzac est en charge au sein de l'AMRAE de 5 commissions et 3 groupes de travail, intégrés dans le Pôle « Organisation du Processus de Gestion des Risques ».

Les commissions sont les suivantes :

- **La commission OGR Secteur Industrie et Services** a débuté ses travaux et est animée par Julien Camus qui intervient en séance plénière pour exposer les objectifs de sa commission.
- **La commission OGR Secteur public** est en cours de création : l'objectif est de faire venir les entreprises du secteur public au Risk management, en cours de mise en place. Les entreprises publiques semblent partager les mêmes problématiques que les entreprises privées dans ce domaine. L'AMRAE participe à la conférence des Echos « forum annuel gestion publique 2009 » les 9 et 10 décembre prochain où nous proposerons à ceux qui le souhaitent de venir rejoindre la commission pour échanger sur le thème de l'organisation de la gestion des risques en secteur public.
- **La Commission Systèmes d'Information** poursuit ses travaux, notamment sur la partie Systèmes d'information de gestion des risques (SIGR).
- **La commission OGR Secteur Banque.** Nous analysons actuellement les freins relatifs à l'absence de participants et proposerons rapidement une nouvelle forme d'approche pour permettre aux risk manager opérant dans le secteur bancaire de rejoindre des groupes d'échanges thématiques proches de leurs préoccupations.
- **La commission OGR Secteur Assurances** est présidée par Yves Cabrolier. A l'instar de la commission OGR secteur Banque, nous constatons des difficultés à réunir des participants en nombre suffisant sur cette commission, nous sommes donc là aussi en réflexion sur une approche plus thématique que sectorielle pour relancer l'intérêt de participation.

Les groupes de travail sont les suivants :

- **Le GT Quantification des Risques** est en cours de lancement : la première réunion sera organisée à l'AMRAE le 18 novembre 2009.
- **Le GT Communication et Gouvernance** est mis en place et animé par Rachel Balmadier.
- **Le GT Gestion Globale des Risques et Notations** : Le nombre croissant d'agences de notation s'intéressent à la gestion de risques nous fait penser que le risk manager doit se préparer à intégrer le besoin d'information de cette nouvelle « partie prenante ». L'AMRAE souhaite sous une forme ou une autre, accompagner les membres dans la compréhension de la démarche des Agences de Notation pour cibler le mieux possible la qualité de la communication. Il est probable qu'une partie de ce sujet soit en forte adhérence avec les travaux du groupe Communication et Gouvernance Raison pour laquelle nous laisserons à ce dernier la décision de constituer celui-ci au moment le plus opportun de l'avancée de leur travaux.

Présentations des Commissions et Groupes de travail

• Commission OGR Industrie et Services

La Commission Organisation de la Gestion de Risques, secteur Industrie et Services est animée depuis le mois de septembre 2009 par **Julien Camus, Deputy Risk & Insurance Manager chez Schlumberger**.

Deux réunions ont été organisées avec en moyenne 12 contributeurs présents à chaque séance.

Ces deux premières séances ont permis aux contributeurs participants de présenter l'état de l'organisation de la gestion de risques dans leurs entreprises, et de mentionner les thèmes de travail qu'ils souhaitent aborder au sein de la Commission.

Le but est de définir des axes communs de travail. Il semble exister, dans la plupart des entreprises du secteur industrie et services, un système perfectible de gestion de risques.

Ce qui a été identifié au cours de ces premières réunions, c'est une volonté de progresser et de travailler sur des sujets de type :

- Evolution de l'organisation de la gestion de risques, culture et structure d'entreprise : comment s'y adosser pour une meilleure gestion de risques ?
- Optimisation du suivi et de la mise à jour des risques,
- Intégration des processus de gestion de risques dans les processus métiers de l'entreprise.
- Faut-il un budget, un sponsoring, pour le Risk Management afin de financer les risques en interne comme en externe ?

L'objectif est de professionnaliser la gestion de risques dans l'entreprise et de passer d'une vision statique à une vision plus dynamique.

Des points seront faits régulièrement avec la Commission Systèmes d'Information et le groupe de travail Communication et Gouvernance car il y aura forcément des sujets en synergie les uns par rapport aux autres.

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



Vers un système intégré de Gestion des risques pour 2011

Modérateur :
Julien CAMUS - SCHLUMBERGER,
Deputy Risk & Insurance Manager



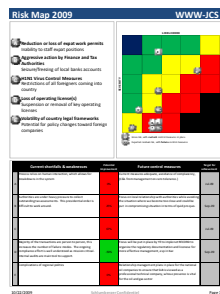
- ❑ Vers un traitement intégré des risques dans l'Industrie et les Services
- ❑ Une équipe
- ❑ Un Planning
- ❑ Une première orientation à Deauville?
- ❑ Une restitution en 2011



Le traitement des risques



- ❑ Comment assurer le passage de la cartographie à un dispositif complet et vivant?
- ❑ Axes de réflexion comme: Objectifs, Organisation, Budget, Sponsoring, Calendrier, Reporting...



10

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Vers un traitement intégré des risques une ébauche après 2 réunions...



- ❑ Progresser grâce à l'AMRAE, et l'« OGRIS » !
 - Mettre en commun nos expériences de professionnalisation OGR
 - Définir une feuille de route pour les membres, individuelle et collective
 - Partager nos expériences, améliorer nos fonctionnements et aider nos décideurs
 - Mieux financer les risques, en interne comme en externe
- ❑ De la Cartographie à une vision intégrée
 - La tarte à la crème du sponsoring, mythe ou réalité?
 - La reconnaissance opérationnelle passe-t-elle par le suivi des actions?
 - Culture et structure de l'entreprise : comment s'y adosser pour optimiser le traitement des risques?
 - Quelle est la meilleure intégration des processus de gestion des risques ? Finance? Juridique? Opérationnel? Audit?
- ❑ La convergence des travaux
 - La conformité, une aide précieuse mais à quel coût pour les risk managers?
 - Quel SI pour quelle ambition?
 - L'art du reporting est-il spécifique à la gestion des risques?

11

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Une équipe



- 101 inscrits
- 17 contributeurs référencés
- 12 présents depuis Sept.09
- Participants pressentis à la journée des commissions bienvenus à la prochaine réunion

Prénom	Nom	Société
Françoise	GAUCHER	LA POSTE
Catherine	SOULE	DALKIA
Paul	CHAYEB	SGS MANAGEMENT SERVICES
Julien	MOREL	LA POSTE
Corinne	CRUEIZE	AMRAE
François	BEAUME	DALKIA
Philippe	LEVRAT	TRANSDEV
Alexandre	VOISIN	VEOLIA PROPLETE
Jérôme	REQUILLART	RESEAU FERRE DE FRANCE
Sophie	MAUVIEUX	GEMALTO
Jean-Philippe	RIEHL	VEOLIA ENVIRONNEMENT
Gilles	PROUST	AON GLOBAL RISK SERVICES
Marie-Caroline	PARIS	VEOLIA ENVIRONNEMENT
Norbert	DIETKIEWICZ	GROUPE LOUIS DELHAIZE - EURODEL
Thierry	DASSETTO	DASCO SARL
André	TAVAN	TEREOS
Julien	CAMUS	SCHLUMBERGER
Lionel	DHARCOURT	AON GLOBAL RISK SERVICES
Géraldine	SUTRA	AEROPORTS DE PARIS
Frédéric	DESITTER	AEROPORTS DE PARIS
Olivier	ROBERT	BEARINGPOINT FRANCE
Valérie	NERVET	BEARINGPOINT FRANCE
jean-guillaume	corallo	bearingpoint
Jason	CRUMLEY	SAGERIS
Alain	DIDIER	MALAKOFF MEDERIC
Pierre	LEDERER	GRAS SAVOYE
Bernard	GROSCHTERN	AUTOLIA SERVICES AUTOLIA GROUP



Un planning



- Chaque premier jeudi du mois (salons AMRAE)
 - Partager au sein du groupe
 - Rédiger nos conclusions intermédiaires
 - Communiquer avec les membres des autres commissions
- Commissions de l'AMRAE
 - Recueillir les suggestions des non-participants
 - Accueillir de nouveaux inéressés
- Rencontres à Deauville
 - Premières orientations
 - Atelier suivi des actions
 - Lien avec le reporting
 - Lien avec les SI



Prochaines étapes



☐ Rencontres Deauville 2010:

- Feuille de route et planning définitifs
- Axes sélectionnés par la commission
- Articulation programmée avec les autres commissions / GT et autres instances hors AMRAE

☐ Juin 2010:

- Début rédaction du / des livrables

☐ Rencontres AMRAE 2011:

- Présentation des conclusions
- Levé de voile sur le / les livrables

☐ Juin 2011:

- Livrable de l'OGRIS pour BAT
- Elargissement international?

☐ Commissions 2011:

- Restitution aux membres
- Présentation du livrable

☐ « OGRIS »2011:

- Journée de présentation des travaux; à définir

- **Commission Construction**

La Commission Construction est animée par Pascal Dessuet, Responsable des Assurances pour les Affaires Immobilières de la Société Générale.

La commission illustre un cas de nouveau risque généré par le Grenelle de l'Environnement au travers de l'exemple spécifique des installations-photovoltaïques.

La solution d'assurances est présentée par Patrick Guiheneuf (Aon France).

L'installation de production d'électricité intégrée à la toiture ouvre le champ à de nouveaux risques du bâti ; il s'agit des problèmes techniques d'étanchéité combinés avec les problèmes de production continue d'électricité.

Par ailleurs, la responsabilité des installateurs par rapport à l'existant conduit à un découpage juridique du bâtiment, source de d'interprétations et de litiges.

Dans ce contexte délicat, Aon propose une solution globale pour le transfert des risques classiques de dommages et RC en cours de travaux ainsi que des pertes de revenus anticipés.

Le transfert de risque concerne aussi la phase d'exploitation. L'originalité de l'offre tient à la couverture des vices internes à l'installation avec Pertes d'Exploitation consécutives.

Plus original encore, une option de garantie est proposée pour les pertes de recettes dues au manque d'ensoleillement (assurance indiciaire METNEXT)

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



L'assurance des travaux de construction générés par le Grenelle de l'environnement : En cet automne 2009 le marché de l'assurance est-il prêt à suivre ?

Modérateur :

Pascal DESSUET - SOCIETE GENERALE, Responsable
des Assurances pour les Affaires Immobilières

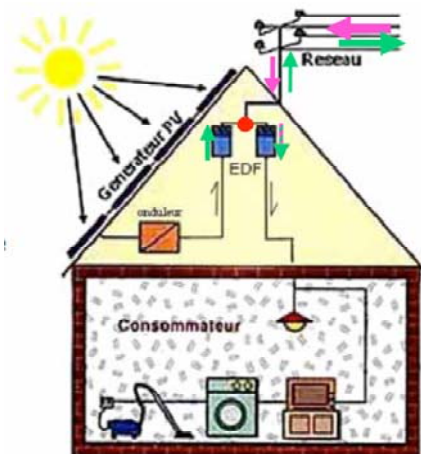
Intervenant :

Patrick GUIHENEUF - AON France, Directeur du
Département construction



Le photovoltaïque c'est quoi ?

L'immeuble devient producteur d'électricité et l'électricité est vendue à EDF....





Cette technologie est mise en œuvre de manière spécifique en France...



- ❑ Les pouvoirs publics français ont souhaité favoriser le développement de cette technique par intégration au bâti, et non en surimposition sur l'immeuble
- ❑ Arrêté du 10 juillet 2006 NOR : INDI0607867A, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.



L'électricité ainsi produite...



- ❑ Permet au Maître d'ouvrage, promoteur livrant un bâtiment neuf d'aboutir à un bilan énergétique compatible avec les normes fixées par la loi Grenelle I Art 4 (*50 kilowattheures par mètre carré et par an en moyenne*): L'énergie ainsi produite permet de compenser une partie de l'énergie consommée et le bilan est donc conforme à la norme.
- ❑ Permet au parc ancien d'être mis aux normes de la même façon
- ❑ Permet enfin de générer des revenus non négligeables, si la production excède largement la consommation.



D'où un triple risque ...



- **Un risque d'ordre technique**

Mais aussi:

- Un risque lié à des montages juridiques complexes
- Un risque lié à une situation confuse en matière de responsabilité et d'assurance obligatoire



Un risque technique...



- En France, le photovoltaïque ne fait pas partie des techniques courantes:
 - L'immeuble producteur d'énergie est une histoire ancienne *cf les moulins à vent qui n'étaient rien d'autre, que des bâtiments destinés à produire de l'énergie mécanique à partir du vent...* Mais il ne s'agissait que d'utiliser la force du vent... à cette époque le Comte Alessandro Volta, célèbre pour avoir inventé la pile voltaïque, n'en était qu'au stade de l'expérimentation...
 - Aujourd'hui les choses sont bien plus complexe, notamment à raison de la nécessité d'inclure le process photovoltaïque dans une toiture, dans un complexe étanchéité ou encore dans un bardage, ce qui suppose la mise en œuvre de **techniques considérées comme non courantes** par les assureurs en matière d'assurance construction obligatoire.
 - D'où le fait qu'il n'existe aujourd'hui en France que 6 Avis Techniques et 5 Pass innovations.



D'où un triple risque ...



- Un risque d'ordre technique

Mais aussi:

- **Un risque lié à des montages juridiques complexes**
- Un risque lié à une situation confuse en matière de responsabilité et d'assurance obligatoire



Des montages juridiques complexes...



- Le découpage de l'ouvrage en volumes distincts, afin de pouvoir conférer un droit réel à l'exploitant
 - La toiture constitue un volume distinct de l'infrastructure
 - Les deux volumes demeurent la propriété d'une seule personne
- Établissement d'un bail emphytéotique sur le volume ainsi créé
 - Le volume supérieur est donné à Bail à un Preneur qui devient titulaire d'un droit réel tout en n'étant pas propriétaire
 - Le Preneur ainsi titré, va prendre la qualité de Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux et va signer une convention de production d'électricité pour une durée de 20 ans avec un prix d'achat garanti.



D'où un triple risque ...



- Un risque d'ordre technique

Mais aussi:

- Un risque lié à des montages juridiques complexes
- **Un risque lié à une situation confuse en matière de responsabilité et d'assurance obligatoire**



Une situation confuse en matière de responsabilité et d'assurance obligatoire



- ☐ Un débat non clos à ce jour, s'est ouvert à propos des vices internes à installation, sur le point de savoir si :
 - En matière de responsabilité, l'installateur est assimilé au constructeur d'un ouvrage et donc soumis aux garanties légales (Art 1792 et s C Civil)
 - En matière d'assurance, il est soumis à l'obligation de s'assurer et l'assureur de lui délivrer des garanties dans les formes imposées par les clauses type



Le challenge en terme de couverture du risque....



- Dans un contexte technico-juridique qui est celui que nous venons de décrire:

Garantir le revenu lié à la production d'énergie pendant toute la durée du contrat et se prémunir contre:

- Les aléas extérieurs
- Les aléas inhérents à l'installation elle-même
- Les aléas liés à la mise en jeu de la responsabilité de l'exploitant



Quel état donc l'état du marché de l'assurance en Octobre 2009...?



Quid novi sub sole....?



Période de Construction jusqu'à la réception



- **Dommages matériels aux travaux neufs en phase chantier :**
C'est une situation classique de chantier à laquelle peut répondre une police Tous Risques Chantier:
 - Couverture des dommages matériels (*pas de limitations aux dommages accidentels, soudains et fortuits*)
 - Renonciation à recours contre les Constructeurs **et leur assureurs** (*cela évite un arrêt prolongé du chantier en cas de sinistre*)
 - Pas de faculté de résiliation après sinistre pour l'assureur.
 - Pas de recours contre l'assureur incendie de l'existant (*spécifique pour ce type de montage*)

- **Perte d'Exploitation Anticipée:** En cas de retard résultant d'un sinistre garanti par la Tous Risques Chantier, la perte de recette associée pourra être couverte.

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Période de Construction jusqu'à la réception



- **Dommages matériels affectant le volume inférieur en cours de chantier:**
 - La Police Tous Risques Chantier couvrira les dommages aux existants (hors Incendie) L'assureur renonce à la condition de propriété des existants par l'assuré, car dans ce type de montage, le titulaire des droits réels sur le volume du dessus, n'est pas le propriétaire du volume du dessous.
 - La police Multirisques qui couvre le volume inférieur couvrira les dommages liés à l'Incendie mais une renonciation à recours sera stipulée à l'égard de l'assureur Tous Risques Chantier, afin d'éviter toute procédure pouvant retarder le règlement du sinistre

- **Dommages aux tiers du fait de la réalisation des travaux neufs:** un volet de Responsabilité Civile associé à la police Tous Risques Chantier permettant de couvrir les tiers (y compris le propriétaire du volume inférieur) pour les dommages autres que ceux affectant le bâti: dommages corporels, matériels, atteinte à l'environnement, dommages immatériels.

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Période d'exploitation



- Un plan qui s'articule en quatre typologies de risques:
 - La couverture des désordres de type incendie, foudre, tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc....
 - La responsabilité civile de l'exploitant
 - La couverture des vices internes des ouvrages
 - La couverture de la perte d'ensoleillement



Période d'exploitation



- Un plan qui s'articule en quatre typologies de risques:
 - **La couverture des désordres de type incendie, foudre tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc...**
 - La responsabilité civile de l'exploitant
 - La couverture des vices internes des ouvrages
 - La couverture de la perte d'ensoleillement



Période d'exploitation



- La couverture des désordres de type incendie, foudre tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc... :
 - Couverture en police de chose classique pour la couverture du volume du dessus avec renonciation à recours contre le propriétaire du volume du dessous et son assureur.
 - Le volume du dessous sera couvert en police de chose par son propriétaire avec renonciation à recours contre le titulaire des droits réels sur le volume du dessus.
 - Couverture des pertes de recette en cas de sinistre garanti.



Période d'exploitation



- Un plan qui s'articule en quatre typologies de risques:
 - La couverture des désordres de type incendie, foudre tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc...
 - **La responsabilité civile de l'exploitant**
 - La couverture des vices internes des ouvrages
 - La couverture de la perte d'ensoleillement



Période d'exploitation



- La responsabilité civile de l'exploitant :
 - Couverture des dommages causés aux tiers à raison de l'exploitation de la centrale de production d'électricité.
 - Couverture des dommages causés au propriétaire du volume du dessous.



Période d'exploitation



- Un plan qui s'articule en quatre typologies de risques:
 - La couverture des désordres de type incendie, foudre tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc...
 - La responsabilité civile de l'exploitant
 - **La couverture des vices internes des ouvrages**
 - La couverture de la perte d'ensoleillement

Période d'exploitation



- La couverture des vices internes des ouvrages : la problématique
 - L'intégration de la centrale de production photovoltaïque au bâti génère une double question:
 - Assujettissement de la centrale **et** de l'ouvrage dans lequel elle est intégrée:
 - Aux garanties légales de responsabilité
 - A l'assurance obligatoire
 - En cas de réponse positive, sur l'étendue des garanties offertes:
 - L'Assurance va t-elle couvrir non seulement la destination de l'ouvrage liée aux fonctions classiques conditionnant « l'habitabilité » d'un ouvrage
 - ou bien va-t-elle s'étendre aussi à la destination liée à la production d'énergie elle-même ?
 - Le débat juridique n'est pas tranché à ce jour, mais il existe déjà une position du marché

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

Période d'exploitation



- La couverture des vices internes des ouvrages: La position du marché en garantie obligatoire qui se trouve reprise dans notre plan:
 - Les travaux liés à la construction de la centrale et de l'ouvrage dans lequel elle est intégrée, entrent dans l'assiette des polices et donc dans le domaine de **l'assurance construction obligatoire**
 - A la condition que les techniques utilisées fassent l'objet d'un Avis technique, d'un Pass Innovation, voire d'une demande de pass en cours, ou d'une ETN
 - Mais seule la destination liée à l'**habitabilité** de l'ouvrage sera garantie, la destination liée à la production d'électricité, n'a pas vocation à être couverte.
 - La centrale électrique ne sera couverte, que par **répercussion** d'un désordre qui serait réparé au titre des dommages affectant l'habitabilité.
 - Ces garanties obligatoires seront complétées par les garanties complémentaires traditionnelles: Préjudices immatériels et dommages au volume du dessous à raison de la réalisation des travaux neufs, sans condition de propriété des existants

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Période d'exploitation



- La couverture des vices internes des ouvrages: La position du marché en garantie facultative: les fausses solutions
 - La mise en jeu de garanties contractuelles de 5, 10 ou 20 ans données par l'installateur ou le fabricant: elles supposent la pérennité du garant, sa solvabilité et suppose souvent l'établissement d'une responsabilité par la voie contentieuse. Cette option n'est à retenir qu'avec de grandes sociétés
 - La mise en jeu d'un contrat d'entretien: même si sa souscription est indispensable, il ne peut se substituer à une garantie d'assurance (son champ va être limité à une partie de l'installation, sa durée n'est pas ferme), et même dans ce dernier cas, il existe toujours un doute quant à la pérennité de celui qui s'engage.
 - Des garanties d'assurance de type « bris de machine » annuelle: l'assureur peut résilier chaque année, il n'y a aucune garantie de pérennité de la couverture

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Période d'exploitation



- La couverture des vices internes des ouvrages: La position du marché en garantie facultative: les solutions qui peuvent être négociées
 - **Une garantie de « dysfonctionnement »** de l'installation dans sa fonction « production d'énergie » dès lors qu'elle trouve son origine dans un vice de conception, de matériaux ou d'exécution. Pas de conditions quant au dommage matériel lui-même, ce qui n'est pas sans intérêt pour certains vices de conception.
 - La durée de cette garantie est de **10 ans ferme** (5 ans pour les onduleurs)
 - Elle est complétée par une **garantie de perte de recettes de même durée**

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Période d'exploitation



- Un plan qui s'articule en quatre typologies de risques:
 - La couverture des désordres de type incendie, foudre tempête, Cat Nat, attentat terrorisme, vol vandalisme etc...
 - La responsabilité civile de l'exploitant
 - La couverture des vices internes des ouvrages
 - **La couverture de la perte d'ensoleillement**



Défaut d'ensoleillement



Les risques propres à la phase Construction (avant et après réception) ainsi que ceux liés à l'exploitation ont été analysés ainsi que les solutions d'assurance actuelles correspondantes.

Un autre risque pour l'investisseur est de faire face à des périodes d'ensoleillement faible qui vont inévitablement affecter l'équilibre financier du projet.

Il est possible de se couvrir contre les pertes de recettes liées à une année dont le nombre de jours ensoleillés est plus faible que la moyenne statistique.



Défauts d'ensoleillement



- Il s'agit de
- Couvrir les Exploitants d'installations Photovoltaïques contre le **manque d'ensoleillement**
 - Proposer une couverture simple à mettre en œuvre et à gérer:
 - Une prime et des remboursements simples à calculer
 - Une garantie indiciaire basée sur le cumul d'ensoleillement annuel facile à suivre

Il s'agit d'un partenariat avec METNEXT (filiale de MétéoFrance), qui permet d'avoir de façon indépendante les mesures d'ensoleillement selon un maillage assez serré sur le territoire métropolitain



Défaut d'ensoleillement



- METNEXT a développé la méthode qui permet de mesurer l'ensoleillement partout en France à partir des mesures de Météo France, et ce, indépendamment de l'assureur
- Une corrélation peut être établie entre l'indice d'ensoleillement fourni par METNEXT et la production d'électricité de l'installation.
- Une fois cette corrélation établie, il est possible de garantir, en fonction de l'indice d'ensoleillement, la production théorique.
- En cas de production électrique insuffisante liée à un manque de soleil et sans déclaration de sinistre, l'exploitant sera indemnisé automatiquement



Défaut d'ensoleillement



- En résumé, il s'agit de garantir un niveau minimum de rayonnement, et de compenser exactement le préjudice si le rayonnement est inférieur à l'indice.
- 2 scénarii de couverture possibles
 - Scénario 1: On fixe un seuil de remboursement et on rembourse l'écart au Seuil
 - Exemple
 - Production couverte : 40 000€
 - Seuil de couverture : 95%
 - ➔ Si l'on mesure un indice de 90% de l'ensoleillement le client sera dédommagé de $(95\% - 90\%) * 40\,000\text{€} = 2000\text{€}$
 - Scénario 2 : On fixe un seuil de remboursement et on rembourse l'écart par rapport à 100 %
 - Exemple
 - Production couverte : 40 000€
 - Seuil de couverture : 95%
 - ➔ Si l'on mesure un indice de 90% de l'ensoleillement le client sera dédommagé de $(100\% - 90\%) * 40\,000\text{€} = 4000\text{€}$

- **Commission Automobile**

La **Commission Automobile** est animée par Fabrice Morgaut, Risk Manager de Véolia Transport.

Lors de sa présentation, le Courtier Théorème rappelle l'intérêt de la prévention des risques liés à l'exploitation d'une flotte automobile pour l'entreprise ainsi que pour le dirigeant dont la responsabilité est directement engagée.

Une parenthèse est faite sur l'intérêt d'une conduite respectueuse de l'environnement tant pour les économies directes réalisées en terme de coûts d'exploitation du parc mais aussi, en raison de l'impact positif d'une telle conduite sur la sinistralité et le bien-être des collaborateurs.

Le système de contrôle des risques proposé par Théorème repose sur l'information sinistre en temps réel de la hiérarchie, information reposant sur des critères simples.

Quelques questions soulevées par l'auditoire :

Question : De quel droit peut-on traquer les récidivistes au sein de l'entreprise. Est-ce légal ?

Réponse : Pourquoi pas ? Il existe bien des tachymètres sur les poids lourds.

Q : Faut-il plutôt récompenser les « bons » ou viser l'amélioration des « mauvais » conducteurs ?

R : Les deux. Les « bons » en leur offrant des stages de conduite écologique. Les « mauvais », en les sensibilisant à la sécurité.

Q : Qu'en est-il du retour sur investissement d'une formation ?

R : Rapide, notamment suite à l'apprentissage de la rédaction d'un constat amiable. Dix constats bien remplis, c'est 12.000 euros d'économie !

Q : L'entreprise doit-elle financer des stages de rattrapage de points ?

R : C'est une option qu'il faut étudier. Cela incite les conducteurs en perte de points à se déclarer sans peur de sanction. Tout le monde y gagne !

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



Prévention Sécurité Routière

Modérateur :
Fabrice MORGAUT - VEOLIA TRANSPORT,
Risk Manager

Intervenants :
Laurent GIZARDIN - THEOREME
Xavier de FONT REULT - THEOREME
Max de FONT REULT - THEOREME



- ❶ Responsabilité citoyenne
- ❶ Responsabilité des dirigeants
- ❶ Risque d'accidents du travail
- ❶ Atteinte à l'image de l'entreprise
- ❶ Maitrise des coûts du risque automobile
- ❶ Développement de la culture qualité

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Comment faire de la prévention ?



Technique

- ❶ Impacter les centres de profits du risque de fréquence
- ❷ Décentraliser la gestion au plus proche du terrain
- ❸ Pister les récidivistes et les traiter

Communication

- ❶ Débanaliser les sinistres
- ❷ Impliquer la hiérarchie et le management

Formation

- ❶ Formation des correspondants assurance
- ❷ Formation de relais prévention
- ❸ Formation des conducteurs



Quelle boîte à outils ?



- ❶ Une **base de données** actualisée et vérifiée en permanence (contrôle des conducteurs – des immatriculations – des responsabilités – des forfaits IDA non responsables – des évaluations des sinistres corporels)
- ❷ Des **scenarii de gestion** adaptés à la culture de chaque entreprise (Mail au Risk Manager, à l'ingénieur sécurité, au manager - lettre au chauffeur, etc...)
- ❸ Un **reporting** sur Internet en temps réel décentralisé et complet (outil de gestion, de contrôle et de management)
- ❹ Un **catalogue** de documents prévention (comment remplir un constat – l'alcool – la vitesse – les pneumatiques etc..)
- ❺ Des **formations adaptées**



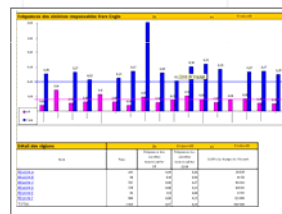
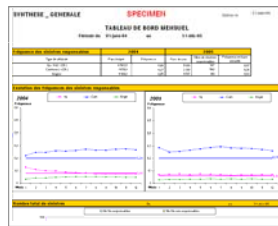


Quel suivi ?



□ Une prévention efficace se mesure dans la durée grâce aux tableaux de bord :

- Suivi des résultats par rapport aux objectifs **définis** par la Direction Générale,
- Fréquence d'analyse définie en fonction des besoins
- **Indicateurs** sur mesure (fréquences, les coûts moyens ou rapport sinistres/cotisations par filiale ou activité).
- Suivi spécifique des conducteurs formés.



Formation des conducteurs



□ Formation à la conduite économique et sécuritaire.

□ OBJECTIFS

- favoriser l'adaptation d'un style de conduite souple
- modifier les habitudes de conduite accumulées depuis la formation initiale
- adapter le comportement du conducteur aux technologies modernes et optimiser l'utilisation du véhicule





Formation des conducteurs à la conduite économique et écologique



METHODE

- utilisation d'un simulateur de conduite (image 3D et moteur physique spécifique) qui permet de répéter les situations à l'infini pour une pédagogie adaptée à chaque profil
- formation au sein de l'entreprise (pas de déplacements coûteux, maîtrise du risque routier et respect de l'environnement)



Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

Théorème®



Effets



Après la formation : les effets

- **baisse du stress** du conducteur
- **baisse de la consommation** de carburant (de 5% à 20% soit de 0,5 à 3 litres pour 100 kilomètres)
- respect de **l'environnement (Co2)**
- **usure moindre** des organes vitaux du véhicule (pneumatiques, freins, plaquettes, embrayage, moteur ...)
- **maîtrise de la sinistralité** (nombre de sinistres et gravité)
- réduction du **risque de mise en cause** de la responsabilité pénale du chef d'entreprise (en cas d'accident grave)



Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

Théorème®



Quel retour sur investissement ?



- 10 constats « bien remplis » c'est 12.040 € d'économie,
- 10 forfaits IDA responsables contrôlés c'est 12.040 € d'économie,
- La baisse des fréquences bénéficie immédiatement à « l'auto assurance » et favorise le transfert du risque d'intensité,
- La formation à la conduite écologique se finance en moins d'un an par les économies constatées,
(Les actions de formations sont éligibles au DIF et au 1% formation).



Les 7 modules de la formation



Module	Contenu	
MODULE 1 MESURES	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en main du véhicule • Mesure des consommations, réflexes de conduite et comportements habituels 	
MODULE 2 ANTICIPATION ET VITESSE	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence de l'anticipation et du respect des distances de sécurité sur la consommation ET la sécurité • Intégration des limitations de vitesse favorisant l'économie d'énergie 	
MODULE 3 RAPPORT DE BOITE ET COUURE D'ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du rapport de boîte et optimisation • Coupure d'alimentation, utilité et performances et incidence de la pression des pneumatiques sur la consommation 	
MODULE 4 PRESSION DES PNEUMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence du sur ou sous gonflage sur la consommation ET la sécurité 	
MODULE 5 TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Usage de l'ensemble des organes de confort et de sécurité et optimisation (éclairage, climatisation...) 	
MODULE 6 APPLICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des conseils dispensés sur un parcours identique à celui pratiqué dans le module 1 • Comparaison des résultats (temps de conduite, moyenne, consommation, coût, rejet de polluants...) 	
MODULE 7 CONDUITE EN SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite sur route et sur autoroute (gestion d'une situation de danger) : anticipation, coussin de sécurité, projection du regard, champ de vision, visualisation des effets de l'alcool sur la conduite, téléphone...) 	



Toute l'information à disposition



L'outil Internet

- gestion hiérarchisée des accès, (globale, par filiale, par région,...),
- permet d'accéder en **permanence** à l'ensemble des informations relatives aux sinistres,
- offre la possibilité d'établir une **liste des conducteurs récidivistes** pour une période donnée,
- donne une **liaison directe** avec le gestionnaire dédié.



Toute l'information à disposition



Affectation	A Conducteur	A Filiale	A Code Compagnie	A Franchise	Total	A Dtl								
1	0249.0006	RC	ma	20	100	CA	3643.20.83	MAITRE MICHEL	SAINTE MARIE		1.204	1.204	0	0
2	0481.0006	RC	ma	20	100	VU	351.ATL.83	BOUR MICHEL	ALPS	1.580	2.724	4.314	0	0
3	0849.0006	VOL		0	0	VP	3670.VY.73	VERMOREL VOLE EN AGENCE	SERVICE ENTRETIEN					
4	1149.0006	RC	ma	40	100	BN	3070R422C	GALLAND JEROME	TOLON BROSSET		1.204	1.204	0	0
5	1449.0006	RC	ma	10	100	CA	2332.28.83	SMELTIER PATRICK	BRIGNOLES		1.204	1.204	0	0
6	1449.0006	RC	ma	100	100	CA	2329.28.83	TRIMALET THIERRY	FAYENCE	150	1.204	1.354	0	0
7	2349.0006	RC	ma	10	100	VP	341.895.83	FRICOLET CORINE CLAUDE	BRIGNOLES	1.204	1.204	0	0	
8	2449.0006	RC	ma	13	90	CA	43.895.83	SOUSSEYR ANTOINE	SERVICE ENTRETIEN	465	1.967	3.532	0	0
9	2649.0006	RC	ma	15	100	VU	731.280.13	ORIGAS MAURICE	AUX PALETTE	1.000	2.452	3.452	0	0
10	2749.0006	RC	ma	10	100	CA	3908.25.13	GALLOU JEROME	MONTLAMBON SUD		1.204	1.204	0	0
11	2749.0006	RC	ma	55	100	CA	431.ATL.83	CARRE COMMERCIAL	MIRAMAS		1.204	1.204	0	0
12	2849.0006	RC	ma	100	100	CA	3681.EV.20	REY MICHAEL	LABACHEPE	10	1.204	1.214	0	0
13	3149.0006	RC	ma	40	100	CA	21.804.86	ETIENNE NICOLAIS	NEC COVRES		1.204	1.204	0	0
14	3349.0006	RC	ma	100	100	VU	2295.ZL.13	BERNARD HERVIE	SAINTE VICTOIRE	1.141	2.724	3.865	0	0
15	3349.0006	REC	ma	51	0	VU	42.804.83	SAINT JEAN	GRIMALD					
16	3449.0006	REC	ma	0	0	VU	3693.00.26	LEBARTIER JOHANNE	MONTLEBAN					
17	3749.0006	REC	ma	10	0	CA	502.AAL.83	ELIA THIBAUT	SERVICE GARAGE					
18	3849.0006	RC	ma	100	100	CA	119.AAT.13	ELASSAULT MARCEAU	TRETS	1.000		1.000		
19	3849.0006	REC	ma	30	0	CA	723.VL.84	BRANDI ALAIN	LE THOR					
20	3849.0006	EXM	ma	100	100	VU	3663.28.83	ROCHELLE PATRICK	GRELON	58	1.620	1.536	0	0
21	3849.0006	RC	ma	10	100	CA	833.ATL.83	ROUQUENNE	BANOL		2.724	2.724	0	0
22	3849.0006	RC	ma	100	100	CA	731.AAC.83	FRANCOIS JEAN LYNE	CLERS	180	1.204	1.384	0	0
23	3849.0006	RC	ma	0	0	BN	30000000	FOURMANNIC	GRIMALD	5.000	1.204	6.204	0	0
24	3849.0006	REC	ma	0	0	VP	384.ASL.83	FAMPE JEAN MICHEL	MARSEILLE LAURETTE					
25	3849.0006	RC	ma	40	100	VU	472.AEL.13	GERMAIN LAURENT	PLAN DE CAMPAGNE NR					
26	3849.0006	RC	ma	51	100	VP	853.84.26	FANEGAS LOUIS	MENTON		1.204	1.204	0	0
27	3849.0006	VOL	0	0	0	VP	229.ZL.13	VOIRE ENNELE GARAGE	SAINTE VICTOIRE	5.224	1.620	6.844	0	0
28	3849.0006	EXM	ma	100	100	VP	78.AL.1.83	MULLER PATRICK	GRIMALD	4.585	1.520	6.105	0	0
29	3849.0006	REC	ma	0	0	BN	30000010C	ELI STATIONNEMENT	SAINTE MARINE					
30	3849.0006	RC	ma	25	50	CA	731.AAC.83	FRANCOIS JEAN LYNE	CLERS	802	802	1.204	0	0
31	3849.0006	REC	0	0	0	CA	1358.VL.83	TRINDEL GISELE DENISE	GRIMALD					
32	3849.0006	RC	ma	100	100	CA	377.84.26	ENLANTINE	ST BERNARD		1.204	1.204	0	0
33	3849.0006	REC	ma	40	0	BN	30001100C	JACACHE MARIE	ST BERNARD					
34	3849.0006	RC	ma	100	100	VP	384.ASL.13	DOURALE MICHEL	SEIGNE	8.224	2.724	10.948	0	0
35	3849.0006	REC	ma	0	0	CA	31.89V.06	BROUZAVER	CAGNES SUR MER					
36	3849.0006	RC	ma	100	100	BN	300000110B	DUFFAU LOUIS DENIS	LE LAVANOU	100	1.204	1.304	0	0

Toute l'information à disposition



Visualisation du sinistre A010655733

Assuré	DEMONSTRATION	Police	E31441MPACA	Données financières	
Fidèle	MANOSGRE	Désign	PLEINE PROPRIETE	Evaluation RC	Evaluation Dom
Date du sinistre	02/09/2006	Date d'engagement	12/09/2006	0,00	1.529,00
Coordonnées	L'AMBA - CITROEN - 01 45 87 72 24			Règlement RC	Règlement Dom
Lieu du constat	9999 EN ATTENTE			0,00	0,00
Marque	CITROEN	Modèle	CITROEN	Coût total Cie	
Immatriculation	4408 MT 01	Conducteur	LAMMAY JEAN YVES	1.529,00	
Plat client	06 2006 913	Date de clôture		Franchise RC	Franchise domage
Situation	En cours	Convention	IDA	0,00	0,00
Nature	REC				
Responsabilité	100%				
Circstances	BIENS RECULE				
Dommages	AVANT DU VEHICULE				
Tiers	est	Nom du tiers	KHALID		
Expert	SUDERBERT				
Garage	CITROEN MANOSGRE				
Statut	Rapport	Facture			

Date	Historique des Opérations
13/09/2006	Avis de sinistre à la compagnie.
13/09/2006	Accusé de réception au client je demande à l'AP de contacter expert pour convenir du RDV et de
13/09/2006	Envoi de la prise en charge TOTAL ET DOMME AVCC AP a BP
13/09/2006	Centre de mission d'expert je prends contact avec expert pour convenir du RDV
13/09/2006	Clôture de dossier.

Visualisation des étapes du dossier et contrôle de la qualité de la prestation du courtier.



Téléchargement des constats, rapports d'expertise et factures.

• Commission Environnement Santé et Sécurité

La Commission Environnement Santé et Sécurité est animée par Paul-Vincent Valtat, Directeur Sécurité Sûreté du Port autonome de Paris.

Sur le sujet du risque pandémique A/H1N1, Claude Wachtel du SGDN partage avec l'AMRAE sa vision de l'évolution de la situation.

La pandémie A/H1N1 surprend par la lenteur de sa propagation : Il était envisagé, dans un premier temps, que la France connaisse une expansion de l'épidémie à la rentrée, avec une pointe vers le 20 octobre. Il n'en est rien, et le nouveau scénario qui se dessine maintenant, prévoit une expansion vers le mois de décembre, voire janvier, sans grande certitude pour autant.

Selon le professeur Claude Hanoun, trois hypothèses peuvent être envisagées dans les prochains mois :

- 1- Le virus disparaît sans faire de victime.
- 2- La pandémie connaît une expansion « douce », avec une possibilité de 15.000 victimes.
- 3- La pandémie connaît un développement rapide avec 200.000 morts.

Ces trois hypothèses sont vraisemblables avec une probabilité plus forte pour la seconde.

Quelles mesures l'Etat envisage t-il de prendre ?

Pas de demande de fermeture des entreprises n'est prévue a priori. Une exception pourra être faite pour certaines activités regroupant un nombre important de personnes. A ce jour, la pandémie est sans gravité, aucune mesure d'arrêt d'activité n'est envisagée dans l'immédiat.

Claude Wachtel attire l'attention de l'assemblée sur les retours possibles de la pandémie après une première disparition. Il est probable que nous vivions un ou plusieurs retours d'épidémie sur une période de trois ans. Il est donc conseillé de maintenir la vigilance après « disparition » du virus.

(NB : Ces propos ont été tenus le 20 octobre 2009 et reflètent l'état de la situation et des connaissances à cette date)

• Commission Logistique & Transport

La Commission Logistique & Transport est animée par Guy-Louis Fages, Direction des Risques et Assurances du Groupe Total.

La Commission a choisi de traiter d'un sujet d'actualité, qui concerne les grandes entreprises et en particulier la direction de la gestion des risques et assurances : L'Opérateur Economique Agréé, présenté par Catherine Lopez et Jean-Philippe Pagès, (Marsh France).

Il s'agit d'un cadre de normes douanières transposées dans un statut (l'OEA) sous l'impulsion et le contrôle de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes). Son objectif est de faciliter les échanges tout en préservant les conditions de sécurité d'échanges internationaux.

Qui est concerné ? Tout opérateur économique impliqué dans un échange international. Cela dépasse les seuls transporteurs, logisticiens, mais concerne aussi les commissionnaires, chargeurs...

Ce statut facultatif peut être obtenu à l'initiative de l'entreprise, par candidature accompagnée de déclarations d'autoévaluation faisant l'objet d'un contrôle a posteriori des douanes sous forme d'audits.

On remarquera que les audits sont menés par les douaniers dont ce n'est pas le métier d'origine. Cette absence de préparation est source de difficultés et d'incompréhensions. Le Risk Manager a donc un rôle à jouer dans la coordination transversale des services.

Dans la démarche de certification, l'OEA se porte garant de ses fournisseurs ou clients. Le certificat est un processus en chaîne dans lequel les intervenants valorisent leur investissement dans l'obtention du certificat les uns part rapport aux autres. Les entreprises qui ne font pas l'investissement risquent de se trouver mis à l'écart de la chaîne logistique à terme.

Quoi qu'il en soit, la certification induit un nouveau champ de responsabilité pour l'entreprise certifiée. Il convient d'adapter les polices d'assurances transport et responsabilité civile à ce nouveau contexte opérationnel.

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



L'Opérateur Economique Agréé

Modérateur :

Guy-Louis FAGES - TOTAL, Direction Assurances (DARAG)

Intervenant :

Jean-Philippe PAGES - MARSH, Directeur Département Global Marine



Principe :

Un cadre de Norme élaboré par l'Organisation Mondiale des Douanes prévoyant un statut facultatif délivré par les douanes avec pour finalité la facilitation des échanges et la Lutte contre le Terrorisme par le suivi et la traçabilité des flux internationaux de marchandises.

Historique :

- 2001 - Attentat des tours jumelles du 11 Septembre
- 2002 - Mise en place par les USA du C-TPAT (C Trade Partnership Against Terrorism)
- 2002 - Amendement de la conférence SOLAS (1974) mise en place du code ISPS
- 2005 - Modifications et évolutions du C-TPAT20
- 2006 - Cadre de norme de l'OMD / Opérateur Économique Agréé
- 2006 - Adoption par la CEE du cadre de Norme de l'OMD
- 2008 - Reconnaissance du statut d'OEA par les douanes françaises (1^{er} janvier)



Le statut de l'Opérateur Economique Agréé



- ❑ Un cadre de normes européennes transposé désormais en France dans le Code des Douanes Modernisé actuellement en vigueur.
- ❑ Un objectif :
 - sécuriser le commerce international (lutte contre le terrorisme et la fraude) tout en facilitant les échanges (procédures douanières simplifiées) en instaurant le suivi et la traçabilité des flux internationaux d'informations et de marchandises
- ❑ Un concept :
 - la chaîne logistique agréée :
 - les Opérateurs fiables feront l'objet d'une certification spécifique
 - le contrôle douanier sera facilité et les contraintes sécuritaires allégées

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Les entreprises concernées et les enjeux



- ❑ Les entreprises de toute taille et de tout secteur industriel, gestionnaires ou prestataires de flux de marchandises à l'import ou à l'export sont concernées :
 - chargeurs, transporteurs, transitaires, logisticiens, commissionnaires, etc...
- ❑ Les enjeux sont majeurs :
 - sécurité du fret
 - sûreté des moyens de transport et des installations
 - gestion sécurisée du personnel, des partenaires commerciaux, de l'information et des flux financiers
- ❑ L'accès au marché et l'amélioration des marges en dépendent :
 - statut internationalement reconnu
 - réduction sensible des contrôles douaniers
 - optimisation de l'organisation et des procédures Qualité

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Le règlement n° 1875/2006 du 18 décembre 2006



- Formellement, le statut d'OEA donnera lieu, selon l'option choisie par le demandeur, à la délivrance de certificats distincts :
 - le certificat OEA « simplifications douanières » (OEAC) ;
 - le certificat OEA « sécurité / sûreté » (OEAS) ;
 - le certificat OEA « simplifications douanières et sécurité/sûreté » (OEA).



OEA « Simplifications Douanières - Sécurité / Sûreté » Les critères d'octroi et les avantages de la certification



- Critères d'octroi :
 - absence de condamnations pour infraction pénale grave liée à l'activité du demandeur ou des personnes chargées du dédouanement et de la logistique
 - antécédents satisfaisants en matière de respect des exigences Douanières et en Sécurité – Sûreté (Réglementation - Normes)
 - accessibilité aux écritures douanières et de transport répondant aux exigences de l'administration des douanes
 - solvabilité financière
 - fiabilité des partenaires (Fournisseurs – Sous-traitants)



OEA « Simplifications Douanières - Sécurité / Sûreté » Les critères d'octroi et les avantages de la certification



□ Avantages directs :

- simplifications douanières et contrôles facilités
- déclarations et procédures simplifiées, exportateurs et destinataires agréés, Guichet Unique Européen
- réduction des contrôles physiques
- simplification des déclarations sommaires d'entrée et de sortie
- réduction des contrôles physiques et documentaires
- traitement prioritaire en cas de contrôle et choix du lieu de contrôle

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



OEA « Simplifications Douanières- Sécurité / Sûreté »



▪ Avantages indirects :

- gain de temps
- économies d'échelle
- sécurisation de la chaîne logistique
- plus grande fiabilité des informations
- prévisibilité
- procédures de contrôle interne sécurisées
- risques de vols, pertes et incidents en cours d'acheminement minimisés
- amélioration de la gestion des stocks et du service client
- rationalisation des procédures
- garanties et primes d'assurance adaptées...

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Une démarche incontournable et un nouveau vecteur de compétitivité



- Une certification reconnue dans l'ensemble de l'UE, dans les pays inscrits dans une démarche similaire, en cours avec USA.
- La sécurisation de la chaîne logistique est désormais une préoccupation au niveau mondial.
- Pour les OEA : retours attendus sur les investissements qui vont être engagés dans le cadre de la certification.
- OEA = acteur incontournable de la Supply Chain au niveau international.
- L'OEA sera non seulement un partenaire privilégié de l'Administration, mais également de ses partenaires commerciaux.
- L'accès au statut d'OEA devrait induire une reconnaissance internationale de la fiabilité de l'entreprise concernée.
- Ce concept se développe de plus en plus largement en Europe (projet pilote de chaîne logistique sûre entre Pays-Bas/Royaume-Uni/Chine et initiative Belgique/Inde).
- 80 à 90 % des flux de marchandises devraient progressivement être traités par des chaînes logistiques sécurisées.

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Les modalités d'obtention du certificat OEA



- ❑ La demande de certificat se fonde sur une autoévaluation dans le cadre de laquelle toutes les fonctions de l'entreprise sont impactées
- ❑ Elle doit être déposée par chaque entité juridique disposant de la personnalité morale du demandeur et intervenant dans la chaîne logistique internationale
- ❑ Les Douanes instruisent le dossier et audient le demandeur

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



L'audit de la Douane



□ Les audits :

- ✓ **Audit douanes**, pour les demandeurs du statut OEA « simplifications douanières »,
- ✓ **Audit sécurité**, pour les demandeurs du statut OEA « sécurité et sûreté »,
- ✓ **Audit sécurité et douanes**, pour les demandeurs du statut OEA « simplifications douanières, sécurité et sûreté ».

L'ensemble de ces audits seront effectués par les services douaniers (SRA).

- L'administration pourra, si nécessaire, faire appel à des experts privés ou d'autres administrations, en particulier pour l'examen de certaines normes de sécurité, de solvabilité et de gestion des comptes et de la logistique de l'entreprise.
- Ces audits seront exécutés sur le fondement de lignes directrices définies au niveau communautaire (guidelines).



La certification OEA : Une démarche incontournable et un nouveau vecteur de compétitivité



□ L'Entreprise certifiée :

- s'affirme dans le contexte international du renforcement de la réglementation en matière de Sécurité et de Sûreté des opérations de transport multimodales
- devient un interlocuteur reconnu de l'Administration des Douanes
- renforce ses partenariats avec ses clients et ses partenaires en tant qu'« Opérateur Fiable » garantissant une gestion des flux logistiques sécurisée
- anticipe le caractère obligatoire de la certification.

• Les tendances de marché lors des derniers renouvellements (1^{er} juillet 2009) et anticipations 2010

Brune Costes présente la synthèse de l'enquête semestrielle menée par l'AMRAE auprès des 6 principaux courtiers.

Les marchés d'assurances n'affichent pas de tendance à la hausse ou à la baisse quelles que soient les branches concernées, tant à effet du 1^{er} juillet 2009 que pour le 1^{er} janvier 2010.

Dans ce marché globalement « soft », certaines nuances doivent être apportées :

On note des facilités dans les branches Transport, D&O, Construction et Dommage Ouvrage et moins d'appétit des assureurs :

- en Transport Public de Marchandises ou de Voyageurs
- en RCMS pour l'activité Banque
- en Fraude
- en Crédit

En ce qui concerne l'évolution des franchises, elles sont en hausse en Responsabilité Civile, D&O des Institutions Financières, EPL (pour les USA seulement), Fraude et Crédit.

Pour finir, les tarifications attestent toujours du caractère soft du marché, dans un contexte de stabilisation globale avec des baisses sur les affaires non sinistrées.

En revanche, une hausse tarifaire se manifeste en RC Médicale, Transport P&I armateurs, RC Aviation, RC TPV TPM, D&O fraude et Crédit.

En conclusion, nous nous trouvons dans un marché stable malgré les déclarations des assureurs et réassureurs en fin d'année dernière. Cela s'explique par une faible sinistralité, pas de faillite d'assureurs et un redressement des marchés financiers.

Quelle tendance pour la fin d'année 2009 ?

De nouveaux acteurs animent la compétition. L'absence de sinistre lourd et l'amélioration des marchés financiers devraient offrir une tendance calme pour les mois à venir. A surveiller cependant, les branches Risques politiques ou l'Aviation.

Prospective après 2010 : L'impact de Solvency II sur les compagnies devrait augmenter les coûts d'allocation du capital. Tension sur les taux à venir. La prévention devrait jouer un rôle accru. Il faut se préparer !

(Voir présentation projetée en séance : Pages suivantes et Fiche #2 - Tendances des Renouvellements en Annexe 2)



Tendances lors des derniers renouvellements et anticipations pour 2010

Modérateur :
Brune COSTES - LAFARGE,
Corporate Insurance Manager



Sommaire

- Les grandes tendances au 1er juillet 2009
 - Capacités des assureurs
 - Etendue des couvertures
 - Niveaux tarifaires
 - Conclusion
- Quelles perspectives pour janvier 2010 ?
 - Contexte Réassurance et marché du direct
 - Tendances anticipées
- Et après janvier 2010 ?
- Focus sur le Gareat



Les grandes tendances au 1er juillet 2009

- Capacités des assureurs en hausse
 - Nouveaux acteurs en Dommages (Amlin, Mitsui, Mapfre) et en RC (Awac, Lloyd's), surcapacité en Transport
 - Nouveaux appétits en Auto (Chartis, OBE, Zurich) et en D&O sur les 1ères lignes
 - Nouvelles capacités en construction (TRME, DO)

SAUF :

- Auto : TPM et TPV sinistrés
- Lignes financières :
 - D&O des grandes banques, des affaires en LBO ou du secteur automobile
 - Fraude
 - Crédit : baisse très sensible des capacités disponibles



Les grandes tendances au 1er juillet 2009

- Marché « soft » sur l'étendue des couvertures
 - Souplesse des assureurs dans toutes les branches
 - Quelques difficultés cependant sur la négociation des LTA et Roll Over (en Dommages et RC notamment)
 - Un durcissement cependant sur quelques lignes, notamment sur les niveaux de franchises :
 - RC : affaires sinistrées
 - D&O : institutions financières
 - EPL : toutes activités aux USA
 - Fraude
 - Crédit



Les grandes tendances au 1er juillet 2009

- **Marché « soft » également sur les tarifs**
 - Pas d'augmentation massive des primes et même quelques réductions sur les affaires en acquisition peu sinistrées
 - Majoritairement : stabilisation des tarifs
 - Quelques hausses tarifaires importantes cependant :
 - RC médicale
 - Transport : garanties P&I, RC contractuelle des transporteurs et logisticiens, marché de l'aviation
 - Automobile : TPM et TPV
 - D&O : institutions financières
 - Fraude
 - Crédit



Les grandes tendances au 1er juillet 2009

- **Conclusion**
 - Marché stable malgré le retournement prévu il y a un an
 - Les raisons :
 - Pas de sinistre catastrophique majeur
 - Sinistralité relativement stable
 - Pas de faillite d'assureur
 - Amélioration des marchés financiers qui a contribué à l'amélioration des résultats des assureurs et réassureurs
 - Les secteurs ayant subi de fortes hausses de primes et/ou de franchises en juillet 2009 avaient déjà amorcé cette tendance en janvier 2009



☐ Quelles perspectives pour janvier 2010 ?

- **Contexte réassureurs et marchés du direct**
 - Réassureurs :
 - Hausses de taux annoncées pour avril (Japon, Corée) et juillet 2009 (une partie des affaires US, Australie et Am. du Sud) non matérialisées
 - 1er semestre 2009 marqué par la reconstitution progressive de leurs fonds propres, favorisée par des résultats techniques en amélioration
 - Message à Monte Carlo en septembre :
 - les négociations sur le renouvellement des traités s'engagent dans la sérénité
 - Si certains traités se renouvellent à la hausse, cela n'affectera que peu le marché du direct (ex. Auto)
 - Assureurs directs : de nouvelles capacités se créent encore
 - Assureurs japonais
 - Marché de Londres
 - Lignes spécifiques comme en D&O par ex. (Catlin, Torus)



☐ Quelles perspectives pour janvier 2010 ?

- **Tendances anticipées à cette heure : stabilité 2010 vs 2009**
 - Les risques non sinistrés ne devraient pas subir de retournement de marché
 - En l'absence de sinistre majeur, les programmes ayant déjà subi les retournements de marché (ex. D&O des institutions financières, Fraude) devraient se stabiliser
 - Certains secteurs vont cependant demeurer en « hard market » :
 - Risques Politiques : contraintes de capacités, sélectivité accrue des assureurs
 - Crédit : marché se réduisant drastiquement en nombre d'acteurs et couvertures proposées
 - Aviation



□ Et après janvier 2010 ?

- **Solvency II à horizon 2012**
 - Obligation pour les compagnies de constituer des réserves plus sécurisées
 - D'où des coûts d'allocation du capital plus importants et qui ne seront pas compensés par des revenus plus élevés de placements financiers
 - Impact à prévoir : probable hausse des tarifs et plus grande sélectivité des affaires souscrites



□ Focus sur le Gareat : contexte 2010

- Relèvement à 20 MEUR du seuil de cession des assureurs au Gareat
- Réduction du seuil d'intervention de la garantie de l'Etat de 2,2Md € à 2 Md€ soit une moindre dépendance du marché commercial de la réassurance
 - Les primes Gareat devraient logiquement baisser
 - L'idée d'un contrat couvrant séparément les risques inférieurs à 20 MEUR devient logique
 - Le Gareat sera quasi exclusivement alimenté par les primes des grands risques
- **Intervention de L'AMRAE :**
 - Reconnue par la FFSA comme un interlocuteur majeur (grands risques) dans ce contexte
 - Préparation d'une note de prise de position AMRAE

- **GT Communication et Gouvernance**

Le sujet de la communication et de la gouvernance des risques est devenu un sujet essentiel aujourd'hui quelque soit le secteur d'activités (industrie et services, banque, assurances etc....) et ce notamment depuis la transposition de la 8^{ème} Directive européenne en droit interne français, par l'ordonnance du 8 décembre 2008.

L'objectif du groupe de travail, animé par Rachel Balmadier, est de délivrer un livre blanc sur :

- la communication des risques au sens large (communication externe, mais aussi interne ; risques délivrés des opérationnels vers l'ERM, de l'ERM vers la DG ou autres acteurs de l'entreprise)
- la gouvernance.

Les axes de réflexion sont les suivants :

- Tout d'abord, **analyser le positionnement du RM dans l'entreprise et ses objectifs** . Quel positionnement est susceptible d'être un frein, les objectifs sont-ils formalisés ?
- Ensuite **décrypter les rôles et responsabilités des différents acteurs de la gestion de risques** : Conseil d'administration, administrateurs ...
- Enfin **définir la communication des risques** : à quelles parties prenantes communiquer, que communiquer, doit-on tout quantifier, doit-on tout communiquer ?

Bruno Dunoyer de Segonzac précise que c'est aujourd'hui que les entreprises peuvent influencer les pouvoirs publics en apportant des arguments valables.

Les Commissaires aux comptes sont aussi intéressés par le sujet, certains pourraient avoir envie d'être informés de la cartographie des risques de l'entreprise. Enfin les assurances : dans le document de référence, on traite évidemment de la couverture des principaux risques ...

(Voir Présentation projetée en séance : Pages suivantes)



Groupe de Travail Communication & Gouvernance Présentation

Modérateur :
Rachel Balmadier - RENAULT,
Directeur du Management des Risques

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Groupe de Travail
Communication et Gouvernance



□ Objectifs du GT

- Un travail en collaboration avec d'autres GT
- Un « Livre Blanc » (des questions)
- Avant tout un guide, comprenant:
 - des témoignages,
 - une analyse des choix possibles,
 - l'identification des tendances

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



□ Les axes actuels

- Organisation du Risk Management
- La gouvernance, rôle du CA
- La communication et le reporting:
 - vers qui, interne et externe ?
 - pourquoi ?
 - quoi et comment ?
 - qui et quel objectif ?

• Commission Risques et Ressources Humaines

Hélène Dubillot présente le suivi des actions consécutives à la première réunion de la Commission RRH qui s'est déroulée le 21 septembre 2009 à l'AMRAE.

- Le premier thème de travail de la commission concernera **la correspondance et la coopération entre le Risk Manager et le DRH** : il semble que le Risk Manager connaisse des difficultés à recueillir les risques RH auprès du DRH. Pourquoi les acteurs des ressources humaines peinent-ils à divulguer ces types de risques ? De quoi ont-ils peur et comment les rassurer pour obtenir un échange complet et efficace d'information concernant les risques RH ?

Il a été acté que la commission RRH organisera un petit déjeuner sur ce thème avec l'ANDRH, avec comme prérequis de présenter et de proposer une ligne de conduite : ce sera le sujet de travail de la prochaine réunion le 10/11/2009.

- D'autres sujets ont été abordés lors de cette première réunion de travail et pourront être par la suite développés sous le même format (échanges d'expériences, édition de points de vues) par les contributeurs de la commission RRH :
 - Les enjeux de l'adaptation et pilotage de la pyramide des âges au sein de l'entreprise (Plan senior en 2010).
 - La valorisation du capital humain dans l'entreprise.
 - L'intervention de l'actuaire : modèle interne à construire.
 - Les assurances de personnes : état du marché, état du transfert aux assurances, assurabilité des risques psychosociaux.

Les risques RH peuvent aussi avoir des impacts financiers majeurs pour les entreprises. Pour illustrer ce propos, Philippe Chou présente les impacts financiers des risques liés aux provisions des cotisations santé des retraités.

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



Risque de santé ou comment un risque RH peut devenir un enjeu financier majeur

Modérateur :
Hélène DUBILLOT - AMRAE

Intervenant :
Philippe CHOU - RISKEO, Associé Gérant

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Quels sont les enjeux sociaux et financiers pour toutes les entreprises ?



Sur le plan social et économique, les DRH sont confrontés :

- ❑ A la progression régulière des dépenses de santé en raison du vieillessement de la population et du progrès médical : un alourdissement de 2 à 4 points du poids des dépenses de santé dans le PIB à horizon 2020 et une croissance annuelle de la consommation médicale de l'ordre de 4% par an.
- ❑ A un transfert de charge de la Sécurité Sociale vers les régimes complémentaires santé financés par les entreprises, face aux difficultés de l'assurance maladie obligatoire dont le déficit 2009 sera de l'ordre de 9,4 Mds€. Ces transferts sont estimés à 3 Mds€ avec la révision du régime des Affections Longue Durée (5% des assurés représentant plus de 50% des dépenses nationales de santé).

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Quels sont les enjeux sociaux et financiers pour toutes les entreprises ?



- ❑ Or 99% des entreprises de plus de 500 salariés ont mis en place un régime complémentaire santé au profit de leurs salariés et anciens salariés avec une cotisation globale (employeur + salarié) représentant entre 1,5 et 3,5% de la masse salariale.
- ❑ Une législation sociale en constante évolution, de la réforme de l'assurance santé en 2004 à la sécurisation actuelle des parcours professionnels (vers une Sécurité Sociale professionnelle ?), avec l'obligation récente pour les employeurs d'organiser le maintien des garanties santé pour les anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage (Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008 et Loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail).



Quels sont les enjeux sociaux et financiers pour toutes les entreprises ?



Sur un plan financier, les DRH sont confrontés :

- ❑ A l'application de normes comptables et financières IAS / IFRS, d'inspiration anglo-saxonne et reprises au niveau européen et national, pour la comptabilisation des engagements pris par les entreprises en matière de couverture retraite et frais de santé promises aux salariés en fin de carrière.
- ❑ En particulier depuis 2005, la norme IAS 19 relative aux « Avantages du Personnel » oblige les entreprises à identifier et à évaluer les coûts futurs liés aux cotisations frais de santé des retraités et autres anciens salariés.
- ❑ Le passif social santé et retraite des entreprises est actuellement estimé à 85 Mds€ de provisions comptables pour le seul périmètre des entreprises du CAC 40.



Quels sont les enjeux sociaux et financiers pour toutes les entreprises ?



- ❑ Ces provisions portent sur des engagements explicites mais également sur des **engagements purement implicites** pouvant se cacher dans les accords collectifs instaurant un régime complémentaire frais de santé, et qui sont peu à peu découverts par les entreprises, comme par exemple :
 - Le financement de la cotisation d'équilibre frais de santé des retraités par la cotisation des salariés en activité.
 - Le financement du maintien de la garantie frais de santé aux anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage dans le cadre de la **mutualisation** des résultats techniques et financiers du régime.



Quelles sont les problématiques opérationnelles des DRH dans la gestion du risque santé ?



- ❑ Le respect des accords collectifs existants, négociés avec les partenaires sociaux (risque juridique).
- ❑ Le maintien de la paix sociale dans l'entreprise de manière à limiter les risques opérationnels (risque de conflits sociaux).
- ❑ La compétitivité et l'attractivité des modes de rémunération (risque de perte de compétitivité des packages de rémunération élaborés pour attirer et retenir les meilleurs collaborateurs).



Quelles sont les problématiques opérationnelles des DRH dans la gestion du risque santé ?



Tout en :

- ❑ Limitant le coût initial des accords sociaux pour l'entreprise, à savoir, le niveau des cotisations patronales en % de la masse salariale et le montant des provisions comptables et financières inscrites au passif du bilan.
- ❑ Maitrisant les dérives annuelles du coût de ces accords, à savoir, la revalorisation annuelle des cotisations patronales liée à l'évolution structurelle des dépenses de santé et au rythme des transferts de charges du régime maladie de la Sécurité Sociale vers les régimes complémentaires d'entreprise.



Quels sont les outils d'identification pour ce risque spécifique ?



- ❑ L'analyse juridique des accords collectifs complémentaires santé négociés avec les partenaires sociaux pour identifier les obligations explicites et implicites de l'employeur.
- ❑ L'analyse technique des contrats collectifs d'assurances permettant le financement de ces accords santé : conditions tarifaires, gestion technique et financières des risques, conditions contractuelles, mutualisation ou démutualisation des risques).
- ❑ L'analyse actuarielle des provisions comptables IAS 19 au passif du bilan des entreprises et l'étude de leur cohérence avec les engagements juridiques (négociation collective) et techniques (négociation des conditions d'assurance).

Quelles sont les solutions de transfert de risque ?



- ❑ Un accord social frais de santé négocié avec les partenaires sociaux sans clause d'équilibre explicite ou implicite entre la couverture des actifs et la couverture des retraités, financé par 2 contrats d'assurance distinct : un contrat pour le risque santé des actifs et un contrat pour le risque des retraités et autres anciens salariés.
- ❑ Des tarifs d'assurance différenciés à garanties équivalentes et visant l'équilibre technique et financier, pour les salariés actifs d'une part, et pour les retraités et les autres anciens salariés, d'autre part.
- ❑ Des clauses de mutualisation et des clauses de participation aux excédents techniques (risque viager) et financiers (rémunération des placements incluse dans les tarifs) maîtrisées et sans transfert de réserves possible entre le régime frais de santé des actifs et celui des retraités et anciens salariés.

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

Comment faire pour les mettre en oeuvre ?



- ❑ Renégocier les accords frais de santé avec les partenaires sociaux.
 - ❑ Renégocier et aligner les couvertures assurances de ces accords sociaux.
- Tout en mettant en oeuvre des mesures de compensation :
- ❑ des mesures sociales de compensation dans le cadre des négociations sociales annuelles.
 - ❑ des mesures financières de compensation en préfinançant tout ou partie des cotisations santé des retraités à travers des contrats d'épargne à long terme de type PERCO ou régime de retraite à cotisations définies ne générant pas de provisions comptables et financières pour l'entreprise.

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

• Commission Systèmes d'information

François Beaume, Président de la Commission des Systèmes d'Information, et Julien Camus présentent les premiers résultats de l'enquête menée auprès des éditeurs de Systèmes d'Information de Gestion de Risques.

C'est la deuxième année consécutive que l'AMRAE produit ce panorama des offres SIGR.

L'objectif est de recenser les éditeurs existants et de définir les axes fonctionnels couverts par les solutions, tant pour le Risk Manager que pour le gestionnaire d'assurances.

La restitution de cette enquête n'a pas pour but de classer les éditeurs ou les solutions mais de porter à la connaissance des membres AMRAE l'existant.

Le questionnaire soumis en 2009 comportait environ 200 questions portant soit :

- sur des axes techniques (mise en place, déploiement du système ...),
- sur des axes liés à la couverture des besoins métiers en matière de gestion de risques,
- sur des axes liés à la couverture des besoins métiers en matière de gestion des assurances,
- sur des axes complémentaires comme la gestion de crise, la mise en place de Plan de Continuité d'Activité etc....

L'enquête a été menée sous un mode purement déclaratif sans aucune démonstration, test ou audit d'aucune sorte.

L'analyse complète des réponses à ce questionnaire est en cours de finalisation et sera portée à l'information des membres d'ici la fin de l'année. Les grandes tendances sont pourtant déjà dessinées et présentées dans le document qui suit.

En conclusion, Bruno Dunoyer de Segonzac souligne le fait qu'il ne faut pas perdre de vue que les Risk Managers et l'AMRAE ne sont pas encore considérés comme des interlocuteurs privilégiés des éditeurs de services informatiques, ce qui explique pour une partie le faible nombre de réponses renvoyées suite au questionnaire, notamment par certains grands éditeurs .

Les Directions des Services Informatiques sont historiquement les réels clients directs des entreprises sollicitées.

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



Point d'actualité et présentation du panorama SGR 2009

Modérateur :

François BEAUME - DALKIA, Responsable Risk Management

Intervenant :

Julien CAMUS - SCHLUMBERGER, Deputy Risk & Insurance Manager



- ❑ A quoi sert un SGR ?
- ❑ Objectifs du panorama
- ❑ Principes directeurs
- ❑ Résultats 2008 - une synthèse
- ❑ Méthodologie employée
- ❑ Un panorama 2009 élargi
- ❑ Principaux thèmes abordés
- ❑ Quelques grandes tendances du marché
- ❑ Premiers résultats
- ❑ Prochaines étapes



Objectifs du Panorama SIGR



96

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



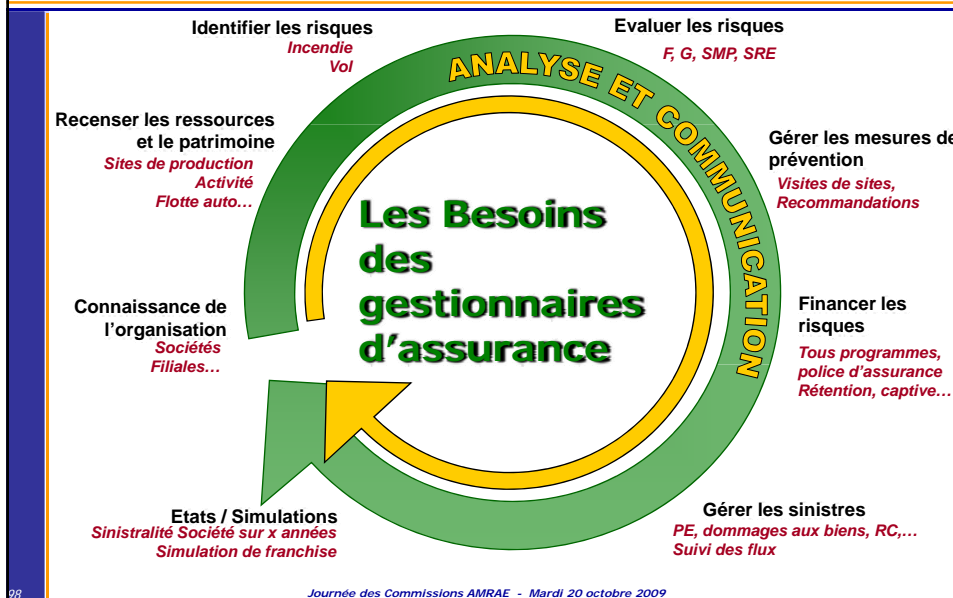
Un SIGR : à quoi ça sert ?



97

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

Un SIGR : à quoi ça sert ?



Objectifs du Panorama SIGR



- La commission Systèmes d'Information réalise annuellement une enquête qui :
 - Recense les éditeurs de SIGR existants et les solutions offertes,
 - Complète ce recensement par une analyse par critères fonctionnels pour identifier des tendances macroscopiques.
- Ce Panorama vise à donner aux membres des éléments de réponse concernant tout questionnement préalable à un projet de SIGR :
 - Faire ou faire faire ?
 - Quels besoins ?
 - Les solutions du marché peuvent-elles y répondre ?
 - Dans quelle mesure ?
 - Un seul module spécialisé ou une offre plus intégrée ?



Principes directeurs



☐ Neutralité :

- Pas de jugement de valeur sur les éditeurs et leurs solutions.
- Pas de recommandation d'achat.
- Un éclairage particulier en présentant les principales fonctionnalités disponibles sur le marché.

☐ Objectivité :

- Les questions portent sur les fonctionnalités de chaque solution et sont ainsi essentiellement techniques :
 - Informatiques,
 - Couverture des besoins ERM,
 - Couverture des besoins assurance,
 - Couverture de besoins plus spécifiques (gestion de crise, PCA, etc.).

☐ Orientation métier :

- Lien avec les impératifs du Risk Management.
- Référence au COSO II.
- Facilité de mise en place.

100

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Synthèse des principaux résultats 2008



☐ Analyse selon 18 axes fonctionnels

☐ En moyenne :

- Une couverture homogène des axes fonctionnels liés à :
 - La cartographie des risques,
 - La gestion des incidents et sinistres.
- Hétérogénéité des couvertures fonctionnelles sur les axes liés à :
 - La gestion assurance,
 - Le contrôle et l'audit interne.



Source : Panorama Amrae 2008
Disponible sur amrae.fr

101

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



☐ Méthodologie adoptée :

- Définition des objectifs, choix de la méthode et des moyens,
- Révision du questionnaire 2008 et structuration du questionnement 2009,
- Constitution d'un panel d'éditeurs (73) et identification d'un contact par éditeur,
- Création du questionnaire d'enquête (français / anglais), mise en ligne sur le site amrae.fr et envoi d'un mailing aux éditeurs avec leurs codes d'accès,
- Clôture de l'enquête après une période de saisie de 2 mois, 2 campagnes de relances mail ainsi qu'une campagne de relance téléphonique,
- Dépouillement, analyse des réponses et élaboration de la synthèse.

☐ Points d'attention :

- Des données recueillies uniquement de manière déclarative par internet,
- Pas d'interviews (éditeurs / clients) ou de test de produit,
- Aucune question relative au coût de telles solutions,
- Clôture de l'enquête le 13/10/2009.



☐ Le Panorama SIGR 2009 s'est organisé davantage par rapport à 2008, notamment grâce à l'expérience acquise :

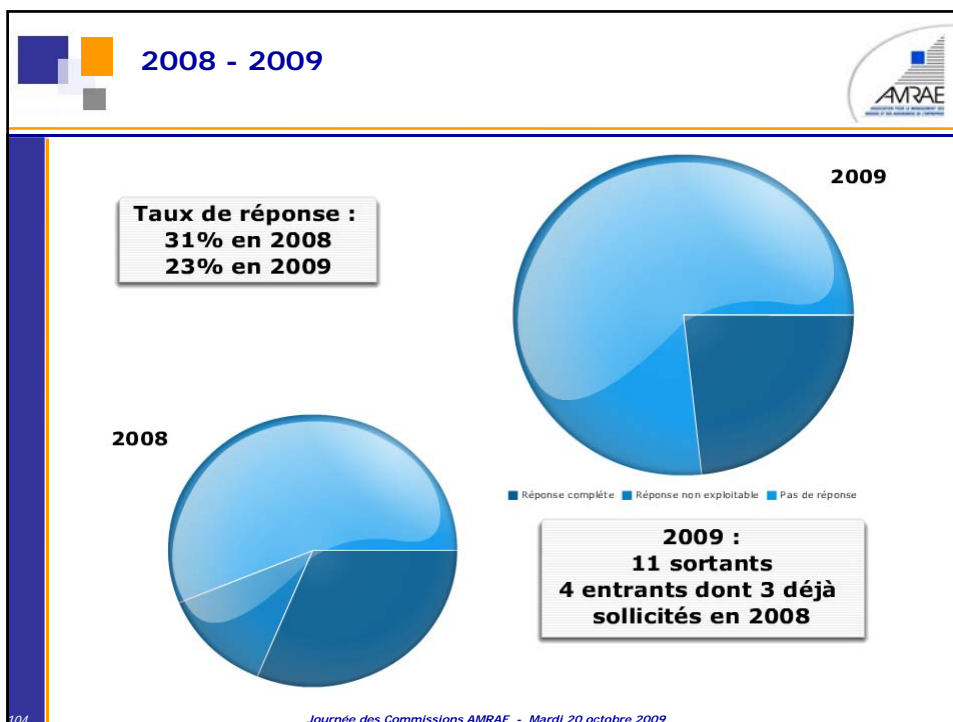
- Adoption d'un référentiel (le COSO II) pour structurer les questions et l'analyse en découlant,
- Renforcement des questions propres à l'ERM et à l'Assurance,
- Intégration de l'actualité réglementaire (8^e Directive européenne notamment).

☐ Elargissement du panel :


- De 62 sociétés sollicitées en 2008 à 73 en 2009, soit + **18 %**,
- Le panel se renforce aussi vers les acteurs stratégiques du marché, avec un meilleur taux de réponse en 2009, ce qui traduit un gain de notoriété.

☐ Toutefois, un risque fort :

- Essoufflement des répondants qui y ont déjà participé en 2008 et dont les réponses n'auront pas varié.



Thèmes abordés par catégories COSO II



Catégorie COSO II	Thèmes
Internal Environment	Capacité d'adaptation du SIGR à l'organisation
Objective Setting	Capacité d'intégration des objectifs et du suivi de leur atteinte via des indicateurs
Event Identification	Possibilité d'identifier des risques et modalités attachées (dire d'expert, base incidents...)
Risk Assessment	Dimensions évaluées (fréquence, impact, niveau de maîtrise, en brut, résiduel ou cible) et possibilité de consolidation
Risk Response	Possibilité et manière d'aborder les plans d'actions et la gestion des assurances
Control Activities	Gestion des droits d'accès et traçabilité
Information & Communication	Edition de reportings
Monitoring	Workflows

105 *Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009*



□ Un renforcement des contraintes :

- Contexte économique contraint (diminution des budgets SI),
- Exigences réglementaires,
- Exigences de bonne gouvernance.

□ Une forte présence des éditeurs spécialisés :

- Ils occupent une position privilégiée sur le marché,
- Au détriment des prestataires de services (courtiers, consulting, etc.), plutôt présents sur des niches particulières.

□ Une consolidation de l'offre :

- Rapprochement Paisley - Thomson Reuters,
- Rapprochement Sword - Achiever,
- ...



□ A ce stade, le travail d'analyse a débuté mais reste à affiner :

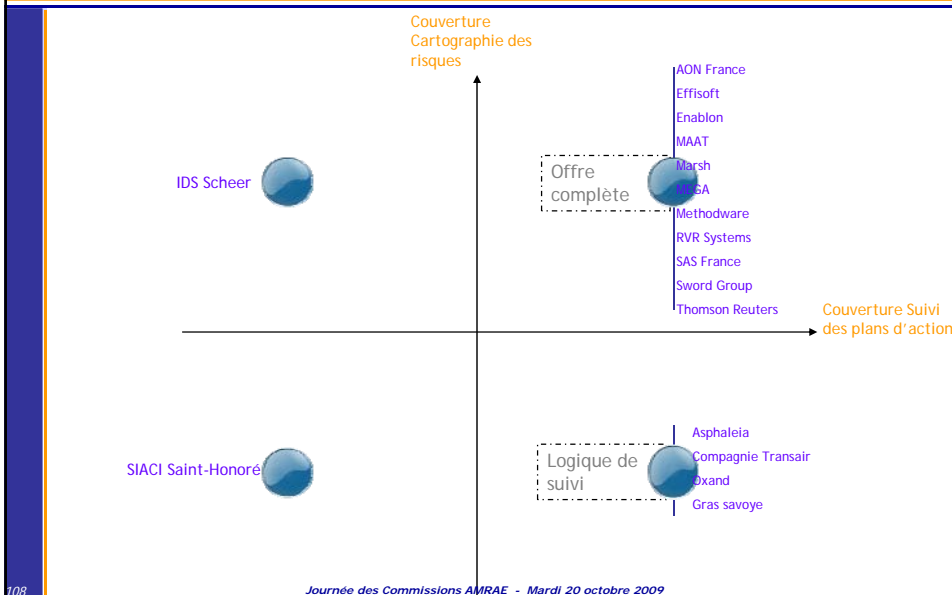
- Les résultats présentés pourront donc être sujets à modification dans la version finale,
- Les analyses seront poursuivies, et seront notamment plus en ligne avec le référentiel COSO II.

□ L'ensemble des répondants a été positionné de manière à répondre à trois questions :

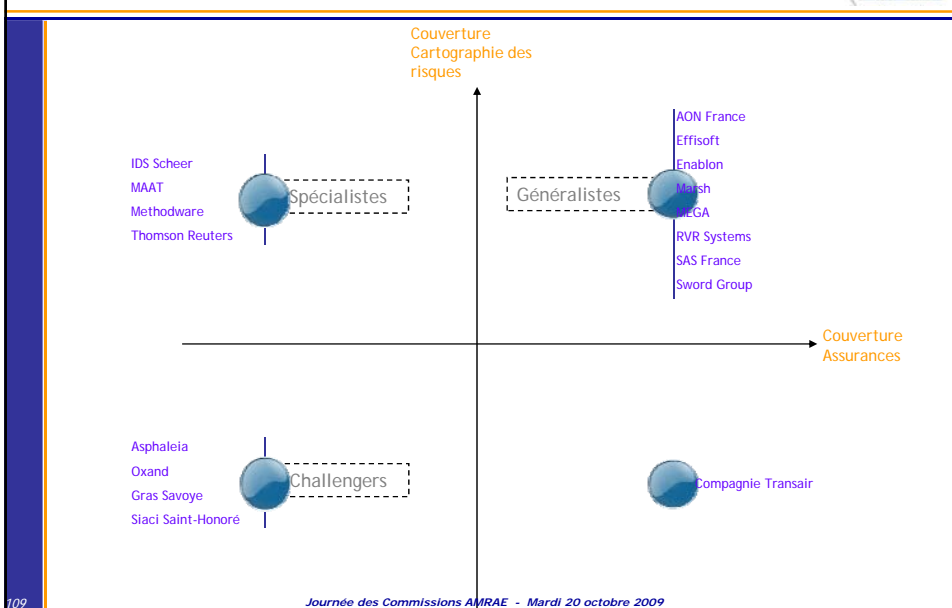
- Dans l'optique de la 8^e Directive Européenne, le SIGR permet-il de réaliser une cartographie et de suivre les plans d'actions ?
- Permet-il d'adresser les besoins à la fois en termes de cartographie des risques et de gestion des assurances ?
- Le SIGR est-il efficace (périmètre couvert) et efficient (qualité de l'architecture qui permet une utilisation à moindre coût) ?

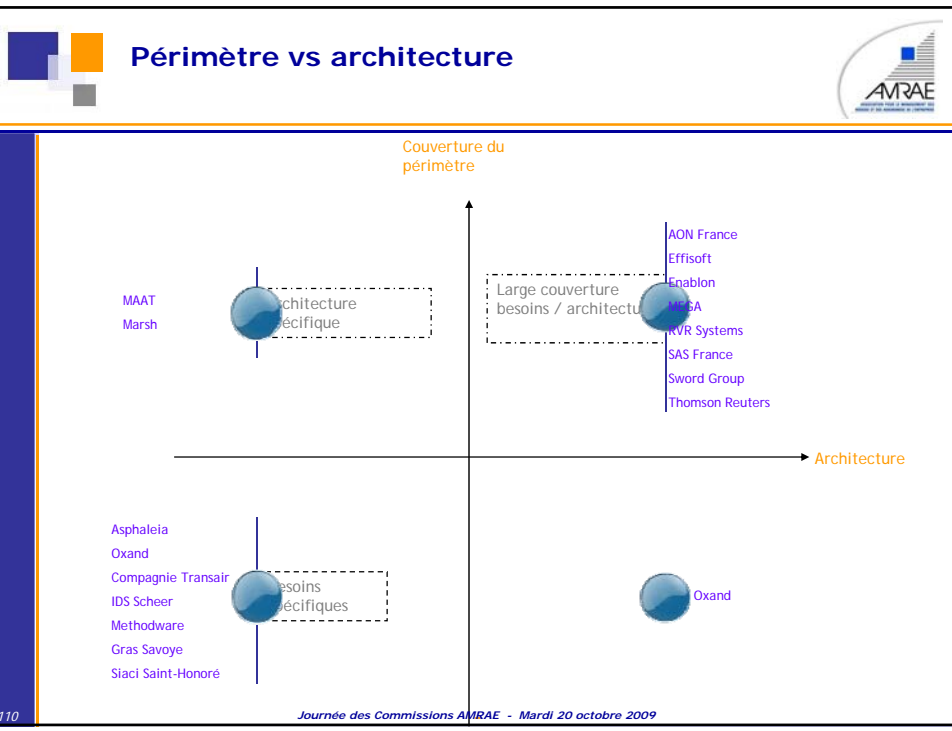


Cartographie des risques vs Suivi des plans d'action



Cartographie des risques vs Assurances





- ## Prochaines étapes
- Poursuite et finalisation de l'analyse
 - Rédaction du livrable
 - Restitution complète auprès des membres
 - Communication auprès des éditeurs
- 111 Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

- **OGR Assurances**

L'AMRAE a ouvert ses portes en 2009 aux Risk Managers des compagnies d'assurances.

Yves Cabroler, président de la commission OGR Assurances les invite à venir rejoindre son groupe de travail qui a démarré à la rentrée.

Cette commission a pour vocation de partager les expériences de Risk Management opérationnel dans le monde des assurances.

Le métier de RM Assurances opérationnel possède quelques particularités, d'une part tenant à la réglementation en vigueur, à l'objet social, à la culture et à l'organisation propre à ces groupes d'assurances, d'autre part tenant aux types d'objectifs assignés par ces groupes aux Risk Managers.

Yves Cabroler expose son métier de Risk Manager opérationnel chez AXA en France qui est distinct du Risk Management au sein de la Direction Financière.

Son périmètre concerne l'ensemble des sociétés AXA en France.

Ses objectifs sont aujourd'hui essentiellement :

- Prévenir les risques liés à la sécurité des bâtiments, à la RC, aux systèmes d'informations, aux flottes et en règle générale aux risques liés aux domaines assurables et contribuer ainsi à la mise en place du Plan de Continuité d'Activités de l'entreprise.
- Assurer les risques transverses ou spécifiques aux entités et couvrir notamment la responsabilité civile professionnelle, dont le défaut de conseil, point particulièrement sensible pour les compagnies d'assurances.
- Sensibiliser les collaborateurs aux risques.
- Analyser avec la Direction financière les impacts de Solvency 2 sur la gestion des risques opérationnels du périmètre
- Faciliter les échanges entre les correspondants internes du périmètre désignés par les sociétés France.

Un mouvement de fond se dessine, tendant à intégrer plus fréquemment la gestion des risques opérationnels, et donc le Risk Manager opérationnel dans la gestion de projets transverses.

(Voir Présentation projetée en séance : pages suivantes)



Un exemple de gestion du risque opérationnel dans un groupe d'assurance

Modérateur :
Yves CABROLIER - AXA,
Risk Management France

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Le contexte




Le positionnement

AXA Entreprises

- Une orientation historique qui offre des avantages de proximité et ...de négociation pour les contrats France



- Comité des programmes d'assurances France (en fait sur l'ensemble de l'activité)
 - Valide les actions passées et les orientations futures

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

 **Les domaines d'activités du Risk management opérationnel (vers l'ERM)** 

- Prévention**
- Assurances**
- Sensibilisation aux risques**

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009

 **La prévention** 

- Bâtiments, informatique avec ingénierie et lien avec le PCA**
- Flottes avec une surveillance du portefeuille**
- Responsabilité civile professionnelle avec conseils**

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Assurances



Trois niveaux de couvertures d'assurances

□ Des contrats Monde

- Gestion par Intermédiaire → Un rôle de client pour le compte des entités France

□ Des contrats France

- Par intermédiaire ou en direct → Un rôle de pilote

□ Des contrats entités

- Par intermédiaire → Un rôle d'expert

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Intérêts de l'assurance en interne



□ Les couvertures d'assurances de l'assureur par lui-même

Un choix volontaire

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



Sensibilisation aux risques



- Par la mise à niveau de l'ensemble des responsables risques des sociétés
- . Par leur responsabilisation
- . Par des Comités
- . Par des interventions lourdes dans certains dossiers



La Commission assurances



- Commission animée par Yves Cabrolier
- Lancement en Septembre 2009
- Premier sujet de travail : Point sur l'état des organisations
- Orientation du Groupe vers l'échange des bonnes pratiques de Risk Management Opérationnel entre membres, notamment, changements induits par Solvency II ?

- **Approche juridique de la couverture des risques Internationaux**

Présentation par Richard Ghuelldre, avocat associé, GIDE LOYRETTE NOUEL.

Le Cabinet GIDE expose les risques juridiques et fiscaux liés à la mise en place de garanties d'assurances aux bénéficiaires de filiales implantées à l'étranger, depuis la police Master (base non admit).

A l'issue de la présentation, il apparaît qu'il existe deux types de « non admit », l'un toléré, l'autre exposant les intéressés au programme d'assurances à des poursuites pénales conséquentes.

Celles-ci ne concernent pas seulement l'assureur, mais aussi le souscripteur de la police et le courtier.

Il est préconisé de procéder à une étude au cas par cas, pays par pays, afin de valider un montage d'assurances faisant jouer une garantie depuis la police master de la maison mère.

La présentation de GIDE met en opposition deux cas extrêmes, celui de la police unique, d'une part, et celui d'un montage intégrant des polices locales reprenant toutes les garanties souscrites, d'autre part.

Or, dans la pratique, les systèmes d'assurances mis en place sont mixtes. Les polices locales sont souscrites avec un minimum de garanties et le complément étant délivré par la master.

Ne craint-on pas de voir les Etats de plus en plus intolérants par rapport à ce type de pratique très répandue ?

La position de GIDE est de procéder à une analyse systématique, il n'existe pas de règle simple ou de position de principe claire a priori.

Un intervenant souhaite rappeler une difficulté pratique liée à la mise en place de programme master au-delà des contraintes juridiques et fiscales. En effet, lorsqu'une garantie est accordée pour toutes les filiales, monde entier, il est accordé un montant de garantie épuisable par sinistre et par année d'assurance.

Il y a donc une forme de partage implicite de la garantie épuisable entre filiales de différents pays. Par ailleurs, l'intervention de la maison mère dans la protection financière d'une filiale est source de conflit d'intérêt dans le cas où cette filiale n'est pas détenue à 100% par le Groupe.

(Voir Présentation projetée en séance : Pages suivantes)



Approche juridique de la couverture des risques internationaux : Polices locales vs Police unique.

Modérateurs :

Anne-Marie FOURNIER - PPR, Risk Manager
Pierre MAJOLET, AMRAE

Intervenant :

Richard GHUELDRE - GIDE LOYRETTE NOUËL
Avocat à la Cour, Associé

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



□ Avant-propos

- La couverture des groupes internationaux est dominée par une très grande diversité de situations / contraintes différentes :
 - selon la typologie de risque (chose, RC, assurance obligatoire etc....) ;
 - selon l'état où le risque est situé (EEE / Hors EEE)
- Face à ces contraintes, deux grands types de programmes internationaux d'assurance sont schématiquement proposés :
 - L'option «classique» : une police globale et des polices locales ;
 - L'option alternative : une police unique couvrant la société holding des risques qu'elle pourrait subir du fait de ses filiales

Journée des Commissions AMRAE - Mardi 20 octobre 2009



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?
 - 1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen
 - 1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen
 - 1.3 Comment cerner et anticiper les contraintes ? l'importance d'une étude préalable



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?
 - 1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen
 - A. Aspects réglementaires
 - B. Aspects contractuels
 - C. Conclusion



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?
 - 1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen
 - A. Aspects réglementaires
 - Principe :
 - Régime de la liberté d'établissement (Directive 92/49, article 32) et de la libre prestation de service (Directive 92/49, article 34)
 - Homogénéité des critères de localisation des risques (art. 2 d de la directive 88/357 du 22 juin 1988 - Projet de directive Solvency II du 10 juillet 2007 (art. 13) / Droit national : L. 310-4 et L. 310-5 du Code des assurances)



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen

A. Aspects réglementaires (suite)

• Application :

- Un assureur situé et agréé au sein d'un Etat partie à l'EEE peut couvrir un risque situé dans un autre Etat partie à l'EEE (comprenant les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège)
- Un groupe international peut faire couvrir l'ensemble de ses établissements situés dans l'EEE par un assureur agréé et habilité au sein de l'EEE, en LE ou en LPS
- La responsabilité de la conformité réglementaire pèse sur l'assureur / intermédiaire : *a priori* pas de démarches réglementaires à effectuer par l'assuré



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen

B. Aspects contractuels

• Principe :

- Absence d'harmonisation du droit applicable au contrat d'assurance entre les Etats membres de l'EEE (travaux du Comité Innsbruck en ce sens en cours)

• Application :

- Adaptations contractuelles souvent nécessaires en l'absence d'harmonisation du droit du contrat d'assurance à ce jour



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.1 Un régime encadré et sûr à l'intérieur de l'Espace Economique Européen

C. Conclusion :

- *A priori*, à défaut pour l'assureur de se conformer aux contraintes réglementaires, les sanctions ne sont pas opposables à l'assuré
- Risque en cas de non-conformité de la police au droit local :
Application de règles impératives par le juge saisi (lois de police)
/ autorité de contrôle



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen

- A. Aspects réglementaires : la problématique du « *non admis* »
- B. Aspects contractuels
- C. Conclusion
- D. Illustrations



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen

A. Aspects réglementaires : la problématique du « non admis »

• Principe :

- Pas de régime uniforme
- Diversité des critères applicables à la localisation du risque
- Un assureur EEE n'est, sauf exception, pas habilité à couvrir un risque situé hors EEE
- Diversité des règles de « non admis » : distinction « non admis autorisé » et du « non admis non autorisé »

• Application :

- Nécessité de mener une étude pays par pays afin de déterminer le régime réglementaire applicable
- Facteurs politiques et économiques à prendre en compte (tolérance locale, discriminations, dimension politique des décisions de justice dans certains pays, existence d'assureurs locaux pour la garantie en cause ? Exigences de « fronting », Etc.)



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen

B. Aspects contractuels

• Principe :

- Diversité des règles contractuelles applicables au contrat d'assurance

• Application :

- Nécessaire adaptation de la police aux droits locaux pour garantir leur efficacité : plaide en pratique pour la mise en place d'une police locale à défaut de pouvoir adapter pour chaque Etat la police « master »



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen

C. Conclusion

- Risques réels à être couvert par un assureur non admis ?
 - Diversité des risques en pratique : « vigueur » et réalité des risques encourus localement ?
 - Risques de sanctions pour l'assuré : sanctions réglementaires / pénales / civiles / fiscales
 - Risques contractuels : annulation de la police / impossibilité de percevoir l'indemnité d'assurance



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.2 Diversité de situations hors de l'Espace Economique Européen

D. Illustrations

- Pays du Maghreb :
 - Algérie : emprisonnement de 1 à 3 ans et amende de 450 à 9000 euros / nullité de la police inopposable mais risque de refus du versement de l'indemnité
 - Maroc : pas de risques pénaux / nullité de la police mais versement de l'indemnité possible
- Pays d'Asie :
 - Chine : pas de risques pénaux mais illégalité du versement de l'indemnité
 - Malaisie : amende de 100.000 euros / nullité de la police et illégalité du versement de l'indemnité
- Pays d'Amérique du Sud :
 - Mexique : emprisonnement de 3 à 10 ans, amende de 600 à 6500 euros / nullité de la police / incertitude sur la possibilité de percevoir l'indemnité
 - Brésil : amende équivalente au montant de la couverture / incertitude sur la possibilité de percevoir l'indemnité et sur la validité de la police



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.3 Comment cerner et anticiper les contraintes ? : importance d'une étude préalable

- A. Sur le plan juridique
- B. Sur le plan opérationnel
- C. Solution générale



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.3 Comment cerner et anticiper les contraintes ? : importance d'une étude préalable

A. Sur le plan juridique

- Quelles sont les démarches nécessaires au plan réglementaire ?
 - Nature des contraintes locales (agrément, autorisation, déclaration ?)
 - Démarches nécessaires pour l'assuré ? Durée de la procédure ?
 - Nécessité de s'appuyer sur un intermédiaire local ?
 - Quelles sont les sanctions applicables ? Sont-elles encourues en pratique ?
- Quelles sont les adaptations contractuelles le cas échéant nécessaires ?
 - Le risque est-il réputé situé dans l'état d'accueil ?
 - La loi française peut-elle être choisie ? / Des règles impératives sont-elles applicables ?
 - Les tribunaux français peuvent-ils être déclarés compétents ? L'assuré peut-il imposer le choix d'un tribunal ?
- Quelles sont les conditions de mise en œuvre du contrat ?
 - Langue du contrat ?
 - La prime peut-elle être payée par l'assuré local ?
 - L'indemnité peut-elle être versée localement ?
 - Impôts et taxes éventuellement dus



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.3 Comment cerner et anticiper les contraintes : importance d'une étude préalable (suite)

B. Sur le plan opérationnel

- Vérification du marché local de l'assurance : en cas d'inexistence ou d'insuffisance de capacité locale, certains Etats admettent un assureur non admis
- Vérification de la règle de réciprocité : certains pays admettent des assureurs non admis lorsque les assureurs de ces Etats peuvent intervenir par réciprocité dans le pays concerné



1. Les programmes internationaux incluant des polices locales : un vrai faux problème ?

1.3 Comment cerner et anticiper les contraintes : importance d'une étude préalable (suite)

C. Solution générale

- L'opportunité de la mise en place de polices locales doit être étudiée au regard des risques théoriques et pratiques dans chacun des pays en cause
- Dans les pays où un agrément est nécessaire pour l'assureur :
 - L'agrément de l'assureur dans l'ensemble des Etats de localisation des risques est irréaliste
 - Mise en place d'une police locale chaque fois que nécessaire
- Inconvénients :
 - Coût (étude préalable à mener, primes locales, taxes locales)
 - Multiplicité des acteurs (assureurs, intermédiaires, conseils locaux)
 - Multiplicité des instruments contractuels



2. Les programmes d'assurance en police unique : une fausse bonne solution ?



2. Les programmes d'assurance en police unique : une fausse bonne solution ?

2.1 Intérêt/motifs de la police unique

2.2 Conditions de mise en œuvre de la police unique

2.3 Risques associés à la police unique

2.4 Conclusion



2. Les programmes d'assurance en police unique : une fausse bonne solution ?

Introduction : Description sommaire du mécanisme de la police unique

2.1 Intérêt/motifs de la police unique

A priori, schéma séduisant :

- Simplification radicale du schéma contractuel : Absence de polices locales
- Intérêt financier :
 - Pas d'analyse par Etat à mener (pas de nécessité de faire appel à un conseil local / courtier local)
 - Pas de police locale donc pas de primes locales
 - Intérêt fiscal : pas de taxes locales à supporter



2. Les programmes d'assurance en police unique : une fausse bonne solution ?

2.2 Conditions de mise en œuvre de la police unique

- Problématique de la détermination contractuelle du risque couvert : réalité financière et juridique du préjudice du souscripteur (la holding) du fait des sinistres subis par ses filiales ?
- Sans engagement d'indemnisation de la holding envers ses filiales :
 - incertitude quant à la réalité financière et juridique du préjudice
 - consolidation comptable / fiscale n'implique pas la « remontée » du préjudice subi par l'entité consolidée
- Mise en place d'un engagement d'indemnisation de la holding envers ses filiales : forme de cet engagement ?



2. La couverture des groupes internationaux par une police unique : une fausse bonne solution ?

2.3 Risques associés à la police unique

- Risque pour la holding en présence d'un engagement d'indemnisation de la holding envers ses filiales :
 - *Quid* de l'intérêt social de la holding ?
 - Exercice par l'entité souscriptrice d'une activité d'assurance en présence d'un engagement d'indemnisation de ses filiales ?
- Risque pour les filiales assurées :
 - Risques réglementaires : sanctions de l'entité assurée par un assureur par hypothèse « non admis » (risques pénaux et fiscaux)
 - Risques contractuels : annulation de la police / non paiement de l'indemnité / impossibilité d'appeler l'assureur en garantie



2. La couverture des groupes internationaux par une police unique : une fausse bonne solution ?

2.4 Conclusion

- La police unique peut faire peser sur le souscripteur et sur « l'assuré » local des risques importants, certains normalement assumés par l'assureur
- Cette solution ne peut être mise en place qu'à la faveur d'une analyse préalable au cas par cas. Une attention particulière doit être portée à la rédaction de la police et aux modalités de règlement de l'indemnité en cas de sinistre
- Le fait de s'acquitter des taxes locales ne purge *a priori* en rien les problématiques liées à la police unique
- Au final, la police ne dispense pas d'une analyse des risques Etat par Etat

ANNEXES

Annexe 1

Charte Ethique et Responsabilités

Annexe 2

Etat du Marché # 2

Tendances constatées lors des derniers renouvellements



Charte Éthique et Responsabilités

Objectifs des commissions et des groupes de travail et thématiques :

Les commissions et publications de l'AMRAE constituent le cœur des réflexions de notre association. Les échanges et partages d'expériences permettent aux membres d'améliorer leurs pratiques et d'en faire profiter leurs organisations.

Les commissions, groupes de travail et groupes thématiques ont des objectifs et des modes de fonctionnement distincts et complémentaires. Ils sont tous rattachés à l'un des pôles :

- Pôle « Traitement des Risques : prévention, assurance et transfert » ;
- Pôle « Organisation du Processus de Gestion des Risques ».

Cible :

Tous les membres de l'AMRAE intéressés par / ou concernés par / ou contributeurs sur le sujet proposé.

Sous la réserve précitée, la contribution à une ou plusieurs commissions et/ou à un ou plusieurs groupes se fait par simple inscription sur le site internet de l'AMRAE. Cette inscription ne peut être écartée que pour une raison motivée (non paiement des cotisations à l'AMRAE, non respect du règlement intérieur de l'AMRAE, non adhésion à la présente charte, etc.).

Principes :

En toutes circonstances, les comportements des membres contributeurs et informés sont d'abord le reflet des valeurs fondamentales qu'ils déclarent partager, à savoir :

1. Le strict respect des textes en vigueur : Législation, statuts de l'Association et règlement Intérieur
2. La loyauté ;
3. La confidentialité des échanges et des informations.

1. Le strict respect des textes en vigueur

Le strict respect des textes régissant l'Association est inhérent à l'ensemble des valeurs de l'AMRAE.

Cette règle de base ne peut souffrir la moindre exception ; elle s'impose à chacun des membres contributeurs dans le cadre de leurs travaux.



2. La loyauté

Elle caractérise tous les actes des membres contributeurs de la commission et/ou du groupe et s'applique tant en interne que dans les relations nouées à l'extérieur de l'AMRAE avec l'ensemble des autres parties prenantes.

2.1 A l'intérieur d'une commission et/ou d'un groupe

La loyauté implique, pour chaque membre, le respect d'une obligation de confidentialité dans l'usage des données sensibles et des données nominatives, ainsi qu'un usage des coordonnées des participants strictement limité aux échanges relatifs aux travaux au sein de la commission et/ou du groupe.

Chaque membre s'engage à :

- ne pas participer à une commission et/ou groupe de travail pour réaliser des actions de démarchage commercial, direct ou non, vis-à-vis des autres membres,
- ne pas promouvoir sa société, ses produits ou ses services à des fins commerciales dans le cadre des travaux ;
- ne pas promouvoir d'organisation spécifique sans lien direct évident avec les travaux de la commission et/ou du groupe.

La loyauté interdit également toute délation.

Naturellement, les membres contributeurs peuvent librement exprimer leur accord ou leur désaccord au cours des réunions de travail et dans le respect de la légalité, sur tout ou partie des travaux auxquels ils contribuent.

2.2 A l'égard de l'ensemble des autres parties prenantes

La loyauté consiste en l'espèce à représenter fidèlement et efficacement la commission et/ou le groupe (dans l'intérêt de ce dernier ainsi que dans celui de l'AMRAE), vis-à-vis tant des autres membres contributeurs ou non, que de l'ensemble des partenaires et relations externes à l'AMRAE.

D'une manière générale, cet engagement implique de :

- Veiller à la confidentialité des échanges : les membres contributeurs peuvent être amenés à détenir des informations qui sont confidentielles pour eux ou leurs partenaires ; ces informations peuvent concerner des études, projets, produits ou procédés techniques, données industrielles, plans commerciaux ou financiers, ainsi que tous éléments susceptibles de relever du patrimoine et du savoir-faire des parties prenantes qui les leur ont confiées ; chaque contributeur s'oblige à faire le nécessaire pour que ces informations ne soient communiquées à aucun tiers non autorisé, qu'il soit ou non membre de l'AMRAE ;
- Eviter les conflits d'intérêts : les membres contributeurs ont pour souci exclusif la défense des intérêts légitimes de la commission et/ou du groupe ; lorsqu'ils sont confrontés à des situations dans lesquelles leur intérêt personnel peut, directement ou indirectement, entrer en conflit d'intérêt avec celui d'une commission et/ou d'un groupe, ils doivent déclarer le risque de conflit d'intérêt au président de la commission et/ou du groupe.

L'inscription ou la participation à une commission et/ou un groupe de travail vaut acceptation de l'intégralité de la présente Charte, ainsi qu'il est rappelé sur la feuille d'émargement.

Etat du Marché

Tendances constatées lors des derniers renouvellements

2

Dommages/ Pertes d'exploitation

	Augmentation en %	Identique	Réduction en %	Domaines spécifiques d'activités ne suivant pas ces tendances	Commentaires
Etendues des Couvertures				A l'étranger, quelques restrictions sur les garanties de carences clients et/ou fournisseurs	Souplesse maintenue des assureurs. Pas de recul constaté au 1er juillet 2009. En revanche, les LTA ou Roll Over sont plus difficiles à négocier, certains assureurs ayant de nouveaux interdits de souscription dans ce domaine.
Franchises					Le niveau des franchises reste stable.
Capacités Assureurs					Renforcement de capacités existantes ou entrée de nouveaux acteurs (Chartis, Hiscox, Amlin, Mitsui, Mapfre) Capacités supplémentaires également sur les garanties CAT, mais via des lignes d'assurance en excédent des programmes et sur quelques pays fortement exposés uniquement.
Tarification					Stabilisation des tarifs (de 0 à - 5%). Quelques assureurs restent néanmoins agressifs et compétitifs en fonction des affaires. Difficultés de négociation sur les affaires sinistrées.

Responsabilité Civile

Etendues des Couvertures					Pas de modification significative au 1er juillet. Poursuite de la recherche d'innovation sur certains sujets : Frais de retrait, OGM, rachat des exclusions Automobiles, Contamination, Nouvelles rédactions en RC Pollution. De nombreux programmes sont encore en LTA.
Franchises					Traitement au cas par cas des affaires faisant l'objet d'une fréquence de sinistralité.
Capacités Assureurs					Tendance à l'augmentation. Nouveaux acteurs tels que AWAC ou les Lloyd's.
Tarification			Affaires nouvelles : de -5% à -20%	Forte hausse de taux en RC médicale (RC Pro)	Poursuite des baisses sur les affaires en acquisition peu sinistrées (-5 à -20%). Renouvellements à l'identique ou en très légère baisse pour les affaires en portefeuille.

Construction

Etendues des Couvertures					TRC : Augmentation des limites par opérations et par lots. RC décennale : Alignement des montants de garantie à hauteur des coûts de chantier dans la limite de 26 à 30 MEUR pour les meilleurs.
Franchises					Stables
Capacités Assureurs				Pour les risques liés aux travaux issus du Grenelle, il est difficile de trouver des garanties couvrant le dysfonctionnement sur 10 ans (ex: photovoltaïque)	Capacités globalement stables, avec cependant une légère hausse en Montage Essais et une augmentation sensible en Damage Ouvrage.
Tarification			de - 5 à - 10 %		Diminution du nombre de nouveaux chantiers en 2009 dont on ne mesure pas encore complètement l'impact sur les tarifs. Certains assureurs ont cependant pratiqué des baisses significatives sur des affaires ciblées.

D&O et autres Financial Lines

Transport

Automobile

Augmentation en %	Identique	Réduction en %	Domaines spécifiques d'activités ne suivant pas ces tendances	Commentaires
				<i>Pas de grandes innovations. Quelques tentatives de recadrage sur des garanties ciblées : enquêtes, amendes et pénalités civiles, frais de défense en cas de réclamations conjointes ou engagées dans le cadre d'enquêtes des autorités régulatrices des marchés boursiers.</i>
			Institutions Financières	<i>Stabilité des franchises sauf pour les institutions financières, afin d'éviter les majorations tarifaires. En EPL : Augmentation des franchises aux USA quelle que soit la taille du risque.</i>
			Réductions de capacités pour certains secteurs ciblés: Institutions Financières notamment les grandes banques, automobile, affaires en LBO.	<i>Capacités identiques par assureur, et toujours importantes sur les grands programmes. Certains acteurs s'intéressent désormais aux premières lignes.</i>
			Pour les Institutions Financières : majorations entre 50 et 100 % voire plus pour les affaires sinistrées. Tendance haussière également, mais de bien plus faible ampleur, pour les affaires en LBO et le secteur automobile.	<i>Malgré un redressement annoncé des assureurs depuis plusieurs semestres, le marché demeure stable car concurrentiel, En EPL, le marché reste en revanche peu concurrentiel mais sa tarification est plutôt stable (de 0 à + 10%).</i>
			Exclusion quasi systématique du transport de métaux dits nobles, et négociation très difficile pour le rachat de cette exclusion.	<i>Stables, avec quelques acteurs proposant de nouvelles conditions en Facultés. Les LTA sont plus difficiles à obtenir.</i>
				<i>Stables</i>
				<i>Capacités très importantes, supérieures aux besoins des assurés qui amènent à des prises de participation à 100% et entretiennent la concurrence.</i>
			Garanties P&I toujours fortement orientées à la hausse, notamment sur le volet "défense/ FD&D". Hausse également pour la RC contractuelle des transporteurs/ logisticiens. Le marché aviation est lui également fortement orienté à la hausse : de 20 à 30 %	<i>Tarification stable, voire agressive chez les outsiders et chez certains leaders dès lors qu'ils souhaitent fortement réaliser une affaire.</i>
				<i>Pas de modifications</i>
				<i>Stables</i>
			Difficultés croissantes pour trouver des solutions, sur les mauvais risques, dans le domaine du transport public de marchandises (TPM) et plus encore dans celui du transport public de voyageurs (TPV).	<i>Pas de réduction des capacités mais une évolution des appétits du marché. Montée en puissance de Chartis (avec franchises importantes demandées) et de QBE et réouverture de la souscription Zurich en France.</i>
			TPM et TPV	<i>Stabilisation des tarifs sur les flottes traditionnelles, malgré une volonté affichée de redressement progressif. Majorations fortes pour les transporteurs (TPM : + 5 à 10% / TPV : + 10 à 20%)</i>

Sources : Informations communiquées par AON, Diot, Gras Savoye, Marsh, Siaci Saint Honoré, Verspieren.

©AMRAE – Octobre 2009

Ce livret est disponible pour les Membres AMRAE, au Format PDF sur le Site Internet de l'AMRAE.

Les Présentations projetées en séance et reproduites dans ce Livret peuvent également être consultées sur le Site Internet de l'AMRAE (taille réelle de slides).

Toute reproduction ou diffusion de ce Document et des présentations est interdite sans l'autorisation expresse de l'AMRAE.

Pour obtenir d'autres exemplaires reliés, nous vous remercions de prendre contact avec le Bureau Permanent de l'AMRAE.

Bureau Permanent AMRAE

Tel 01 42 89 22 16

amrae@amrae.fr